



# Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES EN 2022



Président : André Laignel  
Rapporteur : Charles Guené  
Juillet 2022

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales



# Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES EN 2022



*Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales  
" Les finances des collectivités locales en 2022 "*

Préparé par :

le Département des études et des statistiques locales (DESL), Service statistique ministériel de la DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL) : LUC BRIERE, GUILLAUME LEFORESTIER, LEANA CARELLE MADJOU FOTSING, DEBORAH MASSIS, BENEDICTE MORDIER, XAVIER NIEL, LIONEL SEBBANE, NESHEEN SOLANKI

et

l'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALES (OFGL) : MATTHIEU CHTIOUI, NICOLAS LAROCHE, SAMUEL LERESTIF, ET THOMAS ROUGIER.

Sous la direction d'ANDRE LAIGNEL, maire d'Issoudun, premier vice-président délégué de l'AMF, président de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales ; et de CHARLES GUENE, sénateur de la Haute-Marne, rapporteur de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Direction de la publication :

ADRIEN MÉO (DGCL), secrétaire du Comité des finances locales.

Coordination éditoriale :

LUC BRIERE, XAVIER NIEL (DGCL)

# Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES EN 2022

Président : André Laignel  
Rapporteur : Charles Guené  
Juillet 2022



**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

# Sommaire

---

Avant-propos .....	5
Vue d'ensemble sur 2021 .....	7
Fiches par collectivité .....	21
Les finances du secteur communal .....	21
Les finances des départements .....	41
Les finances des régions et des CTU .....	53
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 - Les comptes des administrations publiques locales .....	63
Annexe 2 - Les finances des collectivités locales .....	68
Annexe 2A - Les budgets principaux .....	68
Annexe 2B - Les budgets annexes .....	80
Annexe 2C - Consolidation entre budgets principaux et annexes .....	90
Annexe 2D - Consolidation entre collectivités .....	98
Annexe 2E - Résultats des budgets primitifs 2022 des départements, des régions et des CTU .....	105
Annexe 2F - Présentation fonctionnelle .....	107
Annexe 3 - Les collectivités locales ultra-marines .....	116
Annexe 4 - Les transferts, extensions et créations de compétences .....	136
Annexe 5 - Les disparités des situations communales, départementales et régionales .....	157
Annexe 6 - Le périmètre des EPCI à fiscalité propre au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 .....	163
Annexe 7 - Les finances des syndicats et des établissements publics locaux (EPL) .....	170
Annexe 8 - La fiscalité locale .....	173
Annexe 9 - Les concours financiers de l'État aux collectivités .....	188
Annexe 10 - La péréquation entre collectivités territoriales .....	208
Annexe 11 - Les effectifs et les salaires dans les collectivités locales .....	216
Annexe 12 - Synthèse du rapport public annuel du CNEN .....	241
Liste des abréviations .....	248

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) a pour mission de collecter, d'analyser et de partager les données sur les finances et la gestion des collectivités locales.

Dans le cadre de cette mission, l'OFGL produit un rapport annuel qui dresse un état des lieux des finances locales.

Il permet d'accéder à des données de références, calculées et structurées par le Département des études et des statistiques locales de la DGCL, principalement à partir des données fiscales et des comptes de gestion fournies par la DGFIP, de données de la DGCL et de l'INSEE.

L'un des objectifs est de fournir, au plus tôt, les résultats de l'exercice 2021, pour l'ensemble des collectivités locales mais aussi par niveau de collectivités. Cette production de résultats 2021 présente tout d'abord, une analyse d'ensemble, puis des analyses par niveau de collectivités.

Les annexes fournissent des données complémentaires utiles à une vision la plus complète possible des finances locales. De même, la plateforme de partage de données [data.ofgl.fr](http://data.ofgl.fr) sera mise à jour, avec l'ensemble des données individuelles utiles à tous les observateurs pour mesurer les disparités existantes derrière les résultats d'ensemble.

Ce rapport nécessite quelques précisions de lecture :

- les données 2021 sont des premiers résultats, non définitifs ;
- ce rapport est l'occasion de poursuivre les travaux de consolidation initiés depuis quatre ans : entre budgets principaux et annexes, et entre niveaux de collectivités. Ils sont présentés en annexe 2C et 2D. Le commentaire porte sur les données des budgets principaux avant consolidation, mais ils s'attachent à signaler les impacts éventuels de la consolidation sur les résultats obtenus.
- les données de l'annexe 2F ont été entièrement revues suite à un nouveau travail de mise en cohérence des nomenclatures fonctionnelles.



## Vue d'ensemble sur l'année 2021

*(Remarque générale : Toutes les données relatives à la vue d'ensemble sont détaillées sous forme de tableaux dans les annexes 1 et 2).*

### Introduction : Le compte des administrations publiques

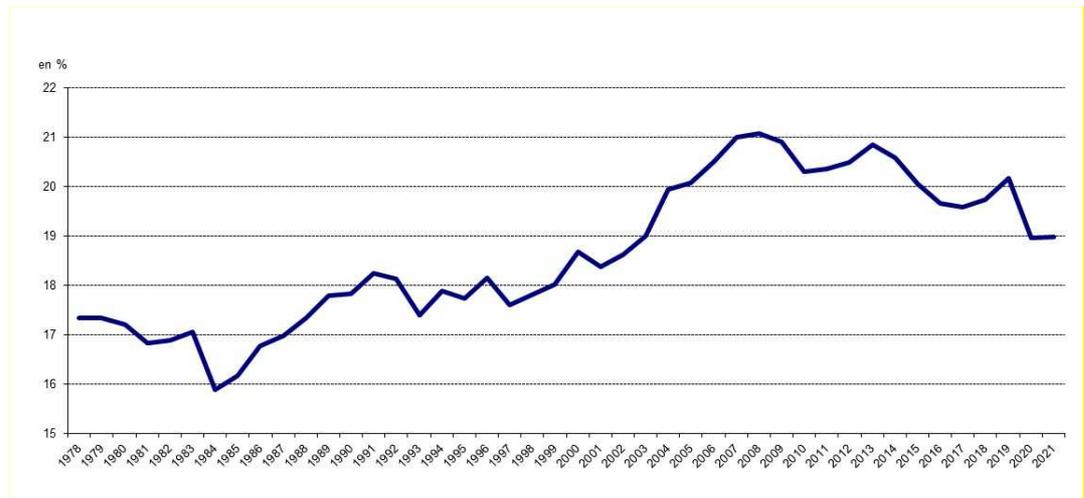
Selon les comptes publiés par l'Insee fin mai 2022, en 2021, l'activité rebondit nettement : le produit intérieur brut (PIB) en euros constants progresse de 6,8 %, après - 7,8 % en 2020. Ce rebond franc n'est toutefois pas complet, tout comme l'amélioration de la situation sanitaire à laquelle il est largement lié. Ainsi, en moyenne sur l'année 2021, le PIB est 1,5 % inférieur à son niveau moyen en 2019. La production des diverses branches et les composantes de la demande rebondissent, avec cependant des différences importantes d'intensité.

En 2021, le déficit public s'établit à 160,7 milliards d'euros, après 205,5 milliards d'euros en 2020, soit 6,4 % du produit intérieur brut après 8,9 %. Les dépenses liées à la crise sanitaire se maintiennent, tandis que celles qui avaient ralenti du fait des arrêts d'activité en 2020 rebondissent. De plus, les dépenses des administrations publiques sont stimulées par la montée en charge du plan « France relance ». En contrepartie, les recettes publiques augmentent fortement du fait du rebond de l'activité et du financement d'une partie du plan de relance par l'Union européenne. Comme en 2020, le déficit des administrations publiques est porté par les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se réduit à - 0,6 Md€, après s'être élevé à - 3,5 Md€ en 2020. Les collectivités locales dégagent un excédent de + 4,7 Md€ (après + 0,2 Md€ en 2020), porté par le bloc communal (+ 4,6 Md€, après + 3,1 Md€ en 2020) et les départements (excédent de + 1,6 Md€, après un déficit de - 1,3 Md€ en 2020). Le déficit des régions reste stable, à - 1,7 Md€. En revanche, le déficit des organismes divers d'administration locale se creuse, passant de - 3,6 Md€ en 2020 à - 5,3 Md€ en 2021, en raison principalement de la dégradation du solde d'Île-de-France Mobilités. Les dépenses de l'ensemble des administrations publiques évoluant en 2021 au même rythme que celles des APUL, le poids des dépenses des APUL dans les dépenses de l'ensemble des administrations publiques est stable à 19,0 % en 2021 (*graphique 1 et annexe 1*).

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 164,9 Md€ en 2021 et s'établit à 2 813,1 Md€. La dette publique s'élève à 112,5 % du PIB fin 2021, après 114,6 % fin 2020, principalement en raison du rebond du PIB. La contribution des APUL à la dette publique augmente également fortement (+ 15,8 Md€). La Société du Grand Paris (SGP) accroît son stock de dette de 8,0 Md€, les régions de 3,5 Md€, Île-de-France Mobilité de 2,5 Md€ et bloc communal de 1,5 Md€.

GRAPHIQUE 1 - POIDS DES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES  
DANS LES DEPENSES PUBLIQUES TOTALES

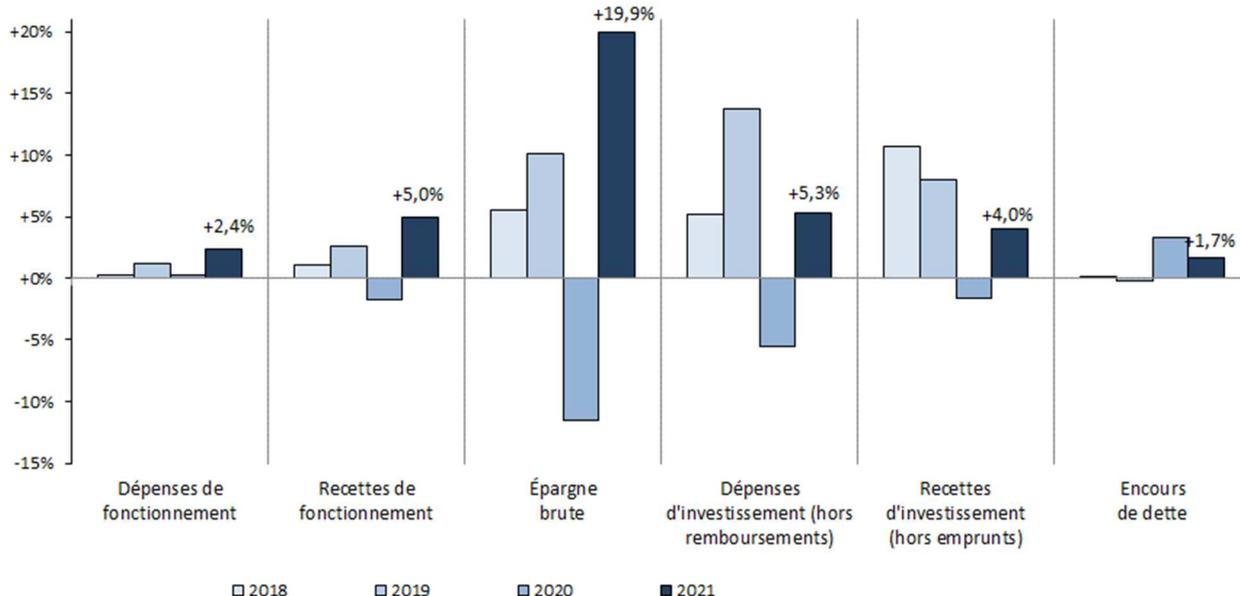


Source : Insee, Comptes Nationaux - Base 2014

## Les collectivités locales en 2021 : les principaux agrégats financiers de nouveau en croissance

L'exploitation des comptes de gestion provisoires des collectivités locales (source DGFIP) permet d'observer les principales variations sur l'année 2021 des grands postes comptables. Après une année 2020 placée sous l'influence des contraintes imposées par la crise Covid, l'année 2021 marque un retour à des évolutions ou à des niveaux plus conformes aux observations antérieures, la plupart des principaux agrégats affichant des augmentations.

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITES



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Augmentation de + 2,4 % en 2021 des dépenses de fonctionnement

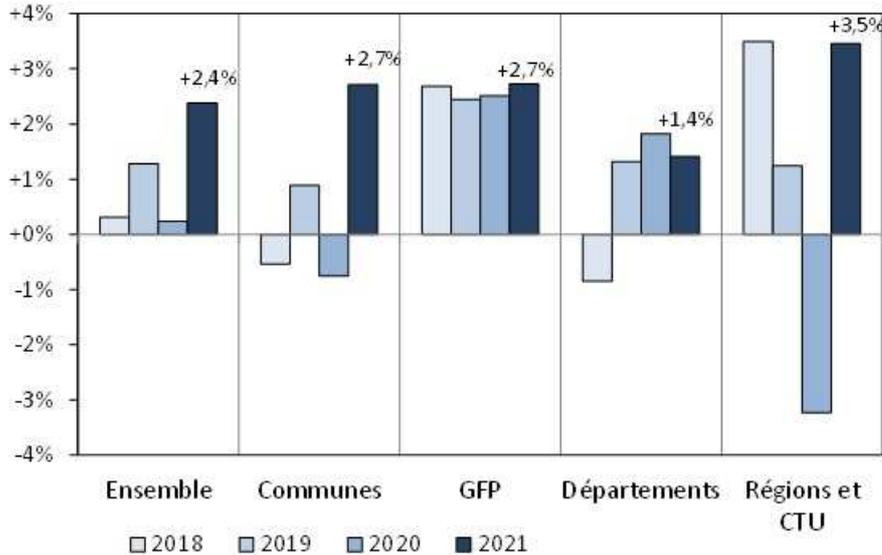
En 2021, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales ont progressé de + 2,4 %, après une quasi-stagnation en 2020 (graphique 1). Celles des budgets annexes ont augmenté de + 4,3 % et celles des syndicats de + 6,4 %. Ajoutées et corrigées des doubles comptes générés par les flux entre, d'une part, les budgets principaux et les budgets annexes, et, d'autre part, les différentes personnes morales (subventions des régions versées au bloc communal, par exemple), les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent alors une augmentation de + 2,9 % en 2021, après un recul de - 0,1 % en 2020 (cf. encadré et annexes 2).

#### Évolution selon le niveau de collectivité

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2021 pour tous les niveaux de collectivités : + 2,7 % pour les communes et pour les EPCI à fiscalité propre, + 1,4 % pour les départements et + 3,5 % pour les régions et collectivités uniques (CTU) (graphique 2). En 2018, les transferts de la compétence transports des départements aux régions avaient rendu

peu interprétables les évolutions de leurs dépenses. En 2019, la reprise, par l'État, du RSA dans les départements de Mayotte et de Guyane, avait atténué la progression des dépenses de fonctionnement des départements ; de même en 2020 pour le département de La Réunion. En 2020, la réforme de l'apprentissage avait affecté (à la baisse) les dépenses des régions.

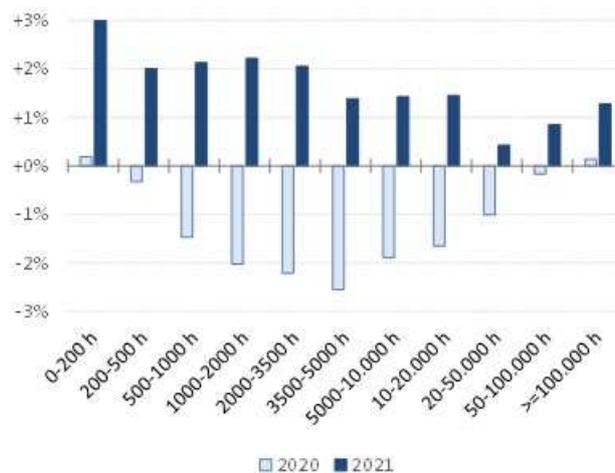
GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses des communes sont revenues en 2021 à des tendances d'avant la crise sanitaire de 2020 : l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été plus forte pour les petites communes que pour les grandes. En 2020, année de crise sanitaire et de confinement de la population, la diminution des dépenses avait surtout touché les communes de taille intermédiaire (graphique 3).

GRAPHIQUE 3 - TAUX DE CROISSANCE EN 2020 ET 2021 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

*Évolution selon la nature des dépenses*

Les dépenses d'intervention ont augmenté en 2021 de + 0,9% (*graphique 4*). Elles représentent actuellement 40 % des dépenses de fonctionnement et regroupent notamment les dépenses sociales des départements. En 2020, les dépenses d'intervention avaient semblé stagner (+ 0,3 %), du fait de la reprise du RSA de La Réunion par l'État et de la baisse des dépenses des régions liées à la réforme de l'apprentissage. Hors ces effets, elles augmentaient en réalité de + 3,3 %. L'année 2021 se situe donc en fait en net ralentissement par rapport à 2020.

Les frais de personnel représentent 37 % des dépenses de fonctionnement en 2021. Après l'accélération de 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, leur évolution était revenue sur une trajectoire plus habituelle entre 2017 et 2020. Ces dépenses ont de nouveau augmenté en 2021, de + 2,9 %, soit autant qu'en 2017. La baisse des dépenses liées aux contrats aidés s'est interrompue : leur rémunération augmente de + 15,1 % en 2021 ; celle des apprentis a continué de progresser (+ 12,8 %), et celle liée aux autres types de contrats a vivement accéléré (+ 11,2 %, après + 3,2 % en 2020). En revanche, la masse salariale des fonctionnaires a augmenté en 2021 de + 0,7 %, à un rythme plus faible qu'en 2020 (+ 1,1 %) (*graphiques 5 et 6*).

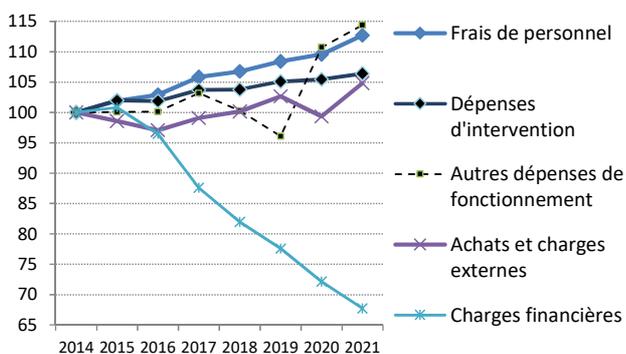
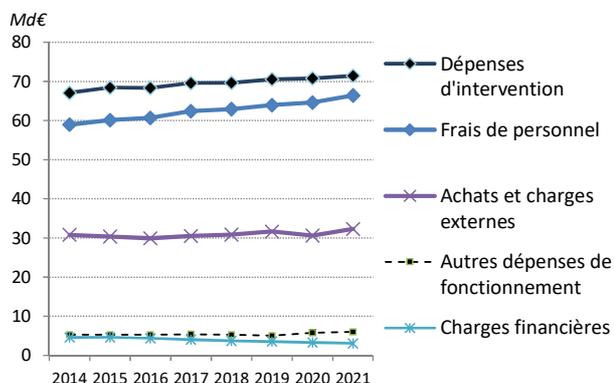
Les achats et charges externes ont repris leur progression (+ 5,5 %), après la baisse de 2020 due à la mise en veille de certains services ou équipements, lors des confinements. Les consommations d'énergie des communes (+ 2,2 %) ou de carburants (+ 13,4 %) ont repris, de même que celles liées à l'alimentation (+ 24,7 %), ou celles de publicité, foires, réceptions et relations publiques (+ 24,7 % aussi), de transports (+ 19,0 %), ou encore les frais de déplacement (+ 6,1 %) (*graphique 7*).

Les charges financières continuent de diminuer en 2021 (- 6,2 %), et ceci pour tous les niveaux de collectivités. Elles ont baissé de - 33 % en six ans et représentent désormais moins de 2 % des dépenses de fonctionnement.

GRAPHIQUE 4 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

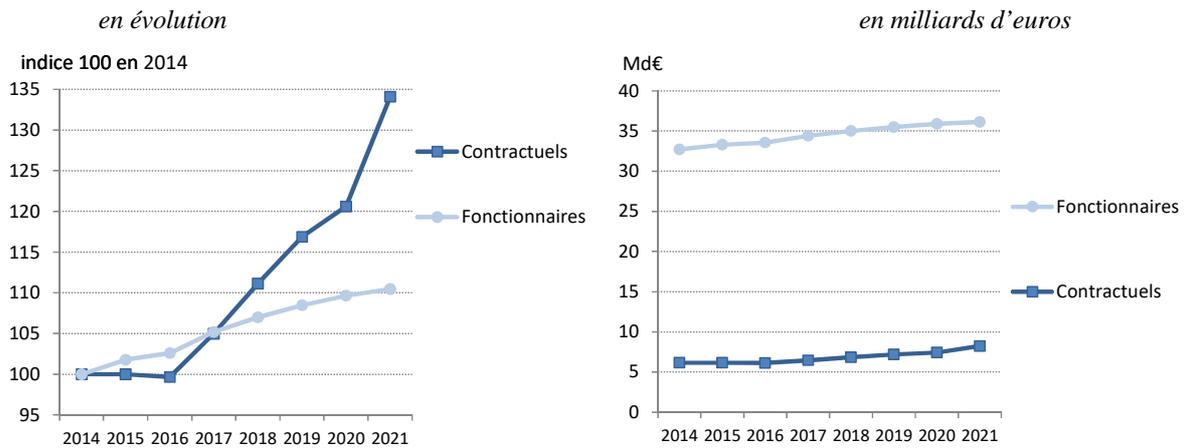
*En évolution*

indice 100 en 2014

*En Mds €*

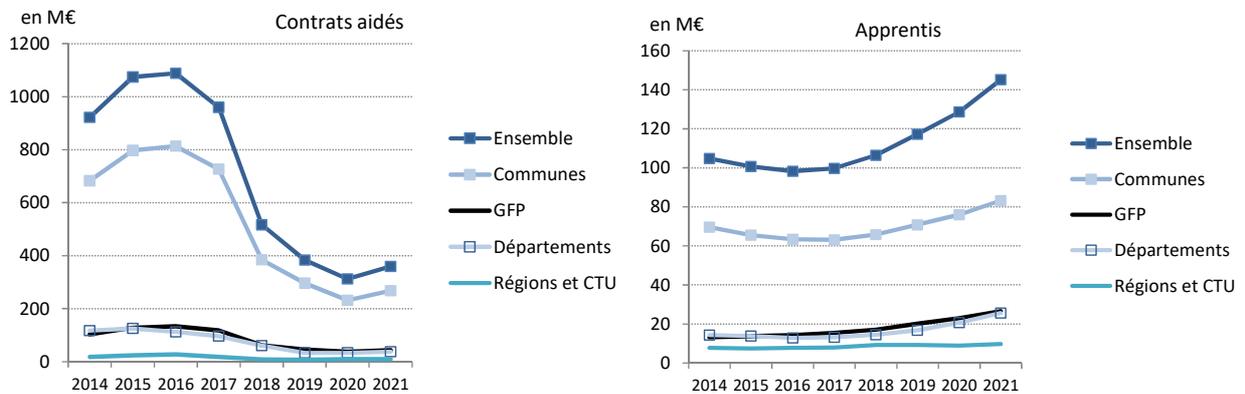
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux

GRAPHIQUE 5 - MASSE DES REMUNERATIONS DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS (HORS CONTRATS AIDES, HORS APPRENTIS)



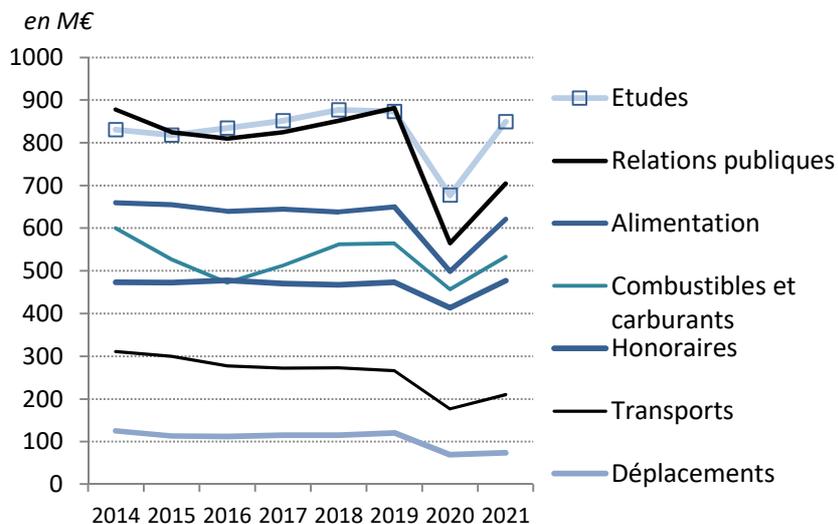
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 6 - REMUNERATIONS DES CONTRATS AIDES ET DES APPRENTIS



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 7 - QUELQUES ACHATS ET CHARGES EXTERNES DES COMMUNES, EN REPRISE EN 2021



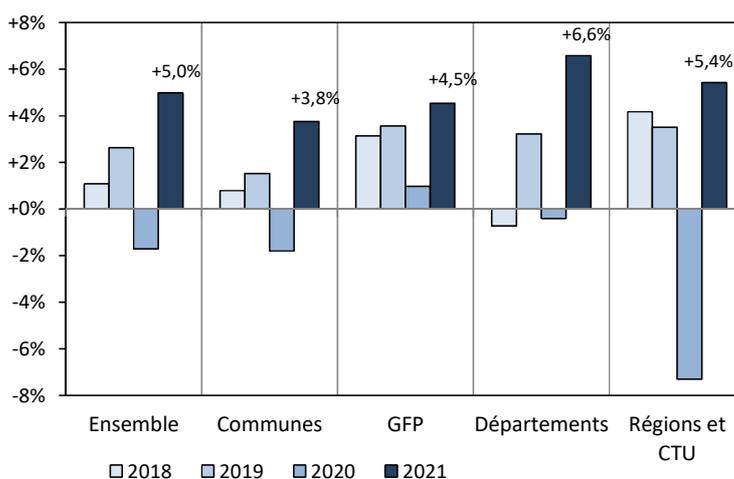
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

## Reprise des recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5,0 %, soit beaucoup plus que ce qui avait été envisagé lors des votes des budgets primitifs (+ 1,5 %). Cela marque un retour à la croissance, après une année 2020 affectée par des pertes de recettes (- 1,7 % à champ courant, et en réalité - 0,6 % hors département de La Réunion et hors taxe d'apprentissage) (graphique 8).

Pour 2021, une partie de la dynamique vient de forte progression des produits de droit de mutation à titre onéreux (DMTO). Hors cette ressource, les recettes de fonctionnement progressent en 2021 de 3,3%.

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

En 2021, les impôts et taxes subissent d'importantes modifications.

- Les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). Les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de TH-RP ; les EPCI à fiscalité propre perçoivent une fraction du produit net de la TVA en compensation de cette perte ; les départements, qui perdent le produit de la TFPB, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; les collectivités à statut particulier qui perdent, pour certaines, le produit de la TH-RP et pour d'autres le produit de la TFPB, voire les deux, perçoivent en contrepartie une fraction du produit net de la TVA ; enfin les régions, qui perdent la part des frais de gestion de taxe d'habitation qui leur était allouée, se voient attribuer une dotation de l'Etat.

- Par ailleurs, la réduction de la valeur locative comptable des établissements industriels touche la TFPB, mais aussi la cotisation foncière des entreprises (CFE), elle se traduit par une baisse du produit perçu compensé aux communes et intercommunalités par le versement par l'État d'allocations compensatrices.

- Enfin, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA.

Les impôts et taxes ont globalement augmenté en 2021 de + 3,9 %, après une baisse apparente en 2020 (- 1,3 % à périmètre courant, mais + 0,1 % hors taxe d'apprentissage des régions et hors le département de La Réunion). Le partage entre les « impôts locaux » (qui incluent la taxe d'habitation, les taxes foncières, la CVAE, toutes en forte diminution en raison des réformes et des mesures d'allègements décidées) et les « autres impôts et taxes » (qui intègrent les différentes fractions de TVA qui en compensent certaines), se trouve bouleversé en 2021 (graphique 9). Avec un montant de 37,4 Md€, les fractions de TVA deviennent ainsi la première ressource de nature fiscale des collectivités locales.

Dans le même temps, la taxe d'habitation perçue ne représente plus que 2,8 Mds€

correspondant aux prélèvements sur les résidences secondaires.

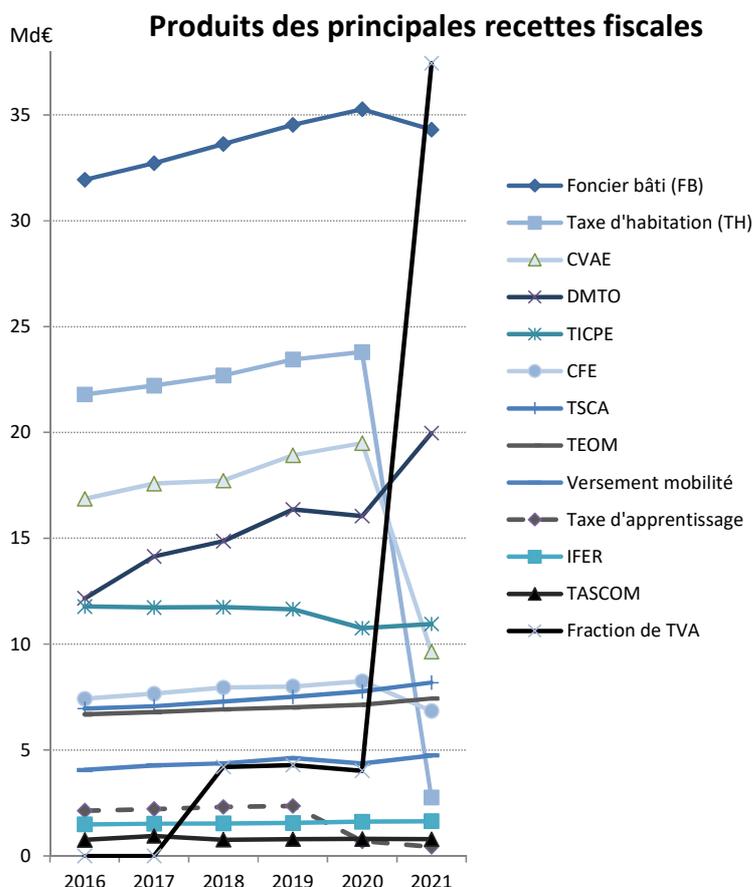
Hors suppression de la part régionale, le produit de CVAE baisse de 1,2%. A l'inverse, les recettes de DMTO se sont avérées très supérieures à celles envisagées lors des votes des budgets primitifs (cf. la fiche sur les départements). Elles progressent de 24,5% en 2021 sur le périmètre de l'ensemble des collectivités concernées (20 Md€).

L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de + 5,6 %, après deux années de quasi stabilité. L'augmentation est forte pour les régions et CTU (+ 14,2 %), du fait des compensations de pertes de frais de gestion de la taxe d'habitation, pour un montant total qui reste cependant modeste (2,2 Md€) comparé aux autres niveaux de collectivités. Les concours de l'État ont augmenté de + 7,7 % pour le secteur communal (à 24,5 Md€), dont + 14,4 % pour les groupements à fiscalité propre, du fait de la compensation de la réduction des bases de la CFE et du foncier bâti des établissements industriels. Les concours de l'État aux départements ont en revanche diminué de - 0,6 % (à 10,2 Md€) (cf. aussi, dans le fichier des annexes 2 mis en ligne, les définitions des contours des agrégats comptables en termes de numéros de comptes des instructions budgétaires et comptables).

Contrairement à ce qui avait été envisagé dans les budgets primitifs, les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), ont nettement augmenté en 2021 : + 13,8 %. Elles avaient, en 2020, subi la crise très sévèrement (16,8 %). Elles ne constituent toutefois qu'une faible part des recettes de fonctionnement des collectivités locales (graphique 10).

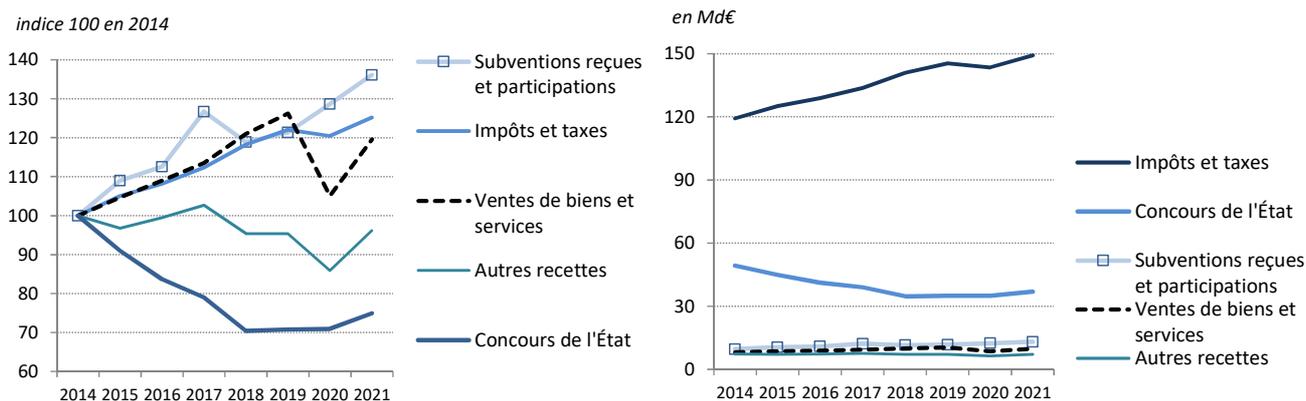
Les subventions reçues, représentent, elles aussi, un poids limité des recettes de fonctionnement (graphique 10). Elles ont poursuivi leur forte hausse (+ 5,8 % en 2021, après + 6,0 %).

GRAPHIQUE 9 - PRODUITS DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES



Source : DGCL. Données DGFIP, Recensement des éléments d'imposition (REI) et Comptes de gestion - budgets principaux et annexes.  
 Champ : Ensemble des collectivités locales, y compris les syndicats.

GRAPHIQUE 10 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
en évolution en milliards d'euros



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

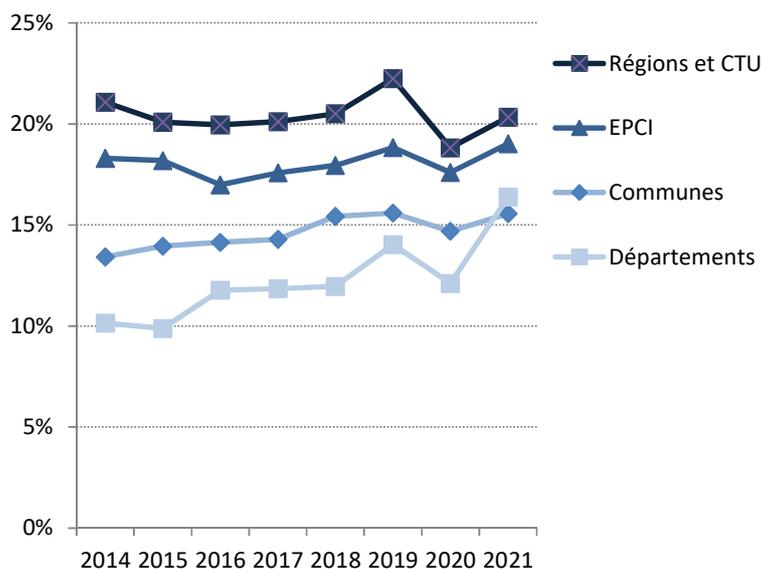
### L'épargne brute repart à la hausse et accompagne la reprise des investissements

Avec une hausse, attendue, des dépenses de fonctionnement de + 2,4 % et une hausse plus forte que prévue des recettes de fonctionnement, de + 5,0 %, l'épargne brute des collectivités locales a augmenté de + 19,9 %, compensant largement la baisse de 2020 (- 11,5 %). Seules les régions n'ont pas retrouvé, en 2021, leur niveau d'épargne brute de 2019.

Les taux d'épargne brute ont augmenté pour tous les niveaux de collectivités (graphique 11). Ils sont revenus à des niveaux similaires à ceux de 2018 pour les régions (et CTU), et à ceux de 2019 pour les communes. Les taux d'épargne des départements et des groupements de communes sont les plus élevés enregistrés depuis le début de leur dernière mandature.

En termes d'épargne nette, au niveau de l'ensemble des collectivités, l'amélioration est encore plus sensible (+ 37,5% après - 20,1 % en 2020) compte tenu de la stabilité des remboursements de dette en 2021 (+ 0,1 % après + 0,7 % en 2020).

GRAPHIQUE 11 - TAUX D'EPARGNE BRUTE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE  
(Épargne brute / recettes de fonctionnement)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

En 2021, une reprise des dépenses d'investissement (+ 5,3 %) est bien constatée mais elle n'a pas été aussi forte qu'estimée lors des votes des budgets primitifs (+ 8,8 %). Notamment, en raison d'une baisse des subventions versées aux tiers. Ainsi, les groupements de communes à fiscalité propre ont diminué leurs subventions (-6,2%) pour revenir au niveau de 2019, et leurs dépenses d'investissements (hors remboursement de dettes) n'augmentent en conséquence que de + 0,6 % (graphique 12).

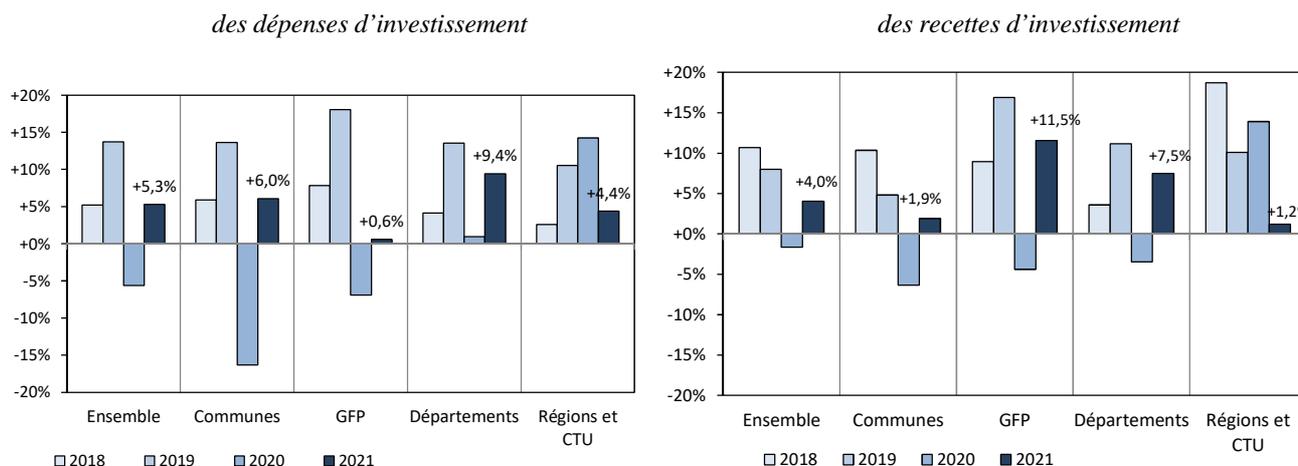
Sur les seules dépenses d'équipement, la croissance est plus nette (+8,5%), évolution à nuancer néanmoins dans un contexte déjà en 2021 de hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

Dans le même temps, les budgets annexes et les syndicats affichent des investissements pour atteindre de 14,8 Md€ en 2021 (+ 10,9 %), ce qui représente le quart des investissements des budgets principaux des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (annexes 2A et 2B). Les investissements de ces collectivités sont principalement dirigés vers les fonctions « environnement » (collecte et traitement des déchets, gestion des eaux) et transports. Ne pas les prendre en compte biaiserait alors considérablement l'analyse de la ventilation par fonction des investissements des collectivités locales. Toutes collectivités locales confondues, certaines orientations peuvent alors être dégagées depuis 2013 : la part des dépenses liées à l'aménagement des territoires et à l'habitat a régulièrement augmenté, de même que celles liées à la sécurité et à la salubrité publiques (graphique 13). Au contraire, les investissements liés aux transports et à la voirie ont régulièrement perdu de l'importance. Il en va de même de la santé et l'action sociale, mais ces secteurs représentent en revanche une part importante, et croissante, des dépenses de fonctionnement (annexe 2F).

En 2020, les investissements de « développement économique » avaient brusquement augmenté de + 30 %, notamment en raison de la participation des collectivités, régions et CTU essentiellement, au fonds national de solidarité mis en place par l'Etat pour venir en aide aux entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. En 2021, ces investissements sont revenus à leur tendance de moyen terme et représentent 7 % des investissements (graphique 13). Ceux dirigés vers les fonctions environnementales (en particulier en matière de gestion des eaux) et éducatives, ont fortement progressé en 2021, alors que leur part décroissait régulièrement depuis 2016. Les investissements en équipements culturels ou sportifs représentaient 11 % des dépenses en 2013, et moins de 9 % en 2021, avec des variations assez irrégulières de leur poids dans l'investissement total entre ces années. Près du quart de l'investissement est non ventilé : 14 % des investissements sont affectés à des fonctions transversales dites non ventilables, ou à des « services généraux » ; 10 % sont enregistrés dans les budgets des communes de moins de 3 500 habitants ou des groupements à fiscalité propre qui ne regroupent aucune commune de plus de 3 500 habitants, ou dans les budgets principaux des syndicats à vocation multiples, des PETR ou des pôles métropolitains.

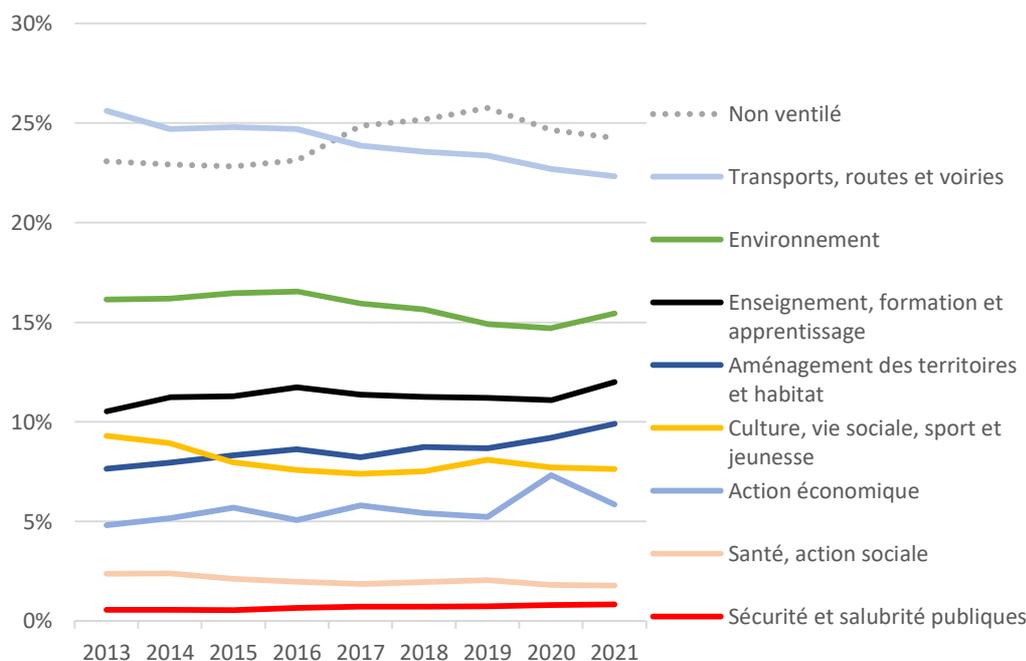
Les recettes d'investissement ont augmenté moins vite que les dépenses en 2021 : + 4,0 % (graphique 12). Elles ont notamment été portées par les subventions reçues et par les autres dotations que le FCTVA (+ 5,4 %), en particulier pour les groupements de communes (+ 11,1 %). Le FCTVA progresse de 3,3%.

GRAPHIQUE 12 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 13 - VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS (hors remboursements de dette) – structure en %



Non ventilé = administration générale, dépenses non ventilables, ou non ventilées (communes de moins de 3500 h, GFP n'ayant aucune commune de plus de 3500h, budgets principaux des SIVOM, les métropolitains ou PETR).

Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux et annexes.

Champ : Collectivités locales y compris budgets annexes et syndicats

### Retour à une capacité de financement globalement positive, repli du recours à l'emprunt

Du fait de la forte progression de leur épargne brute, les collectivités locales ont enregistré en 2021 une capacité de financement de + 3,0 Md€, (au lieu d'un besoin de 4,1 Md€ attendu dans les budgets primitifs). Tous les niveaux de collectivités ne sont toutefois pas concernés : les régions et CTU dégagent de nouveau un besoin de financement, de 2,1 Md€ en 2021 (graphique 14), malgré leur épargne brute en forte progression.

Le volume des emprunts contractés par les collectivités locales en 2021 s'est replié (- 11,2 %), contrairement à ce qui avait été envisagé en début d'année lors des votes des budgets primitifs

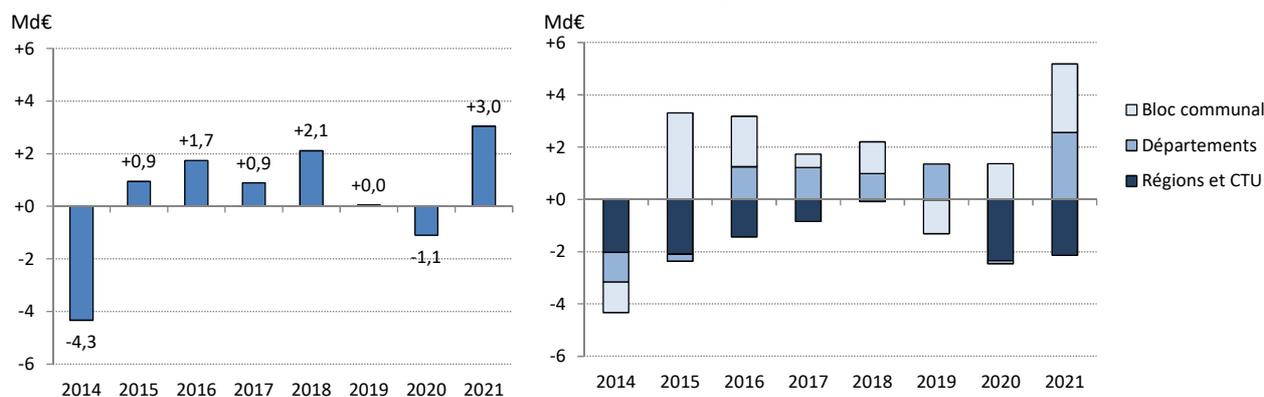
(+ 14,5 %). Ils atteignent 16,3 Md€ en 2021. Dans le même temps, les remboursements de dette ont stagné (+ 0,1 %) à 14,3 Md€, niveau toujours inférieur à celui des emprunts. En conséquence, le flux net de dette a été divisé par deux mais reste positif (+ 2,0 Md€). Le stock de dette a alors augmenté pour la deuxième année consécutive (+ 1,7%, après + 3,3 %), il avait stagné entre 2017 et 2019 (graphique 15).

Cet accroissement de la dette masque des situations différentes entre niveau de collectivités : il est léger pour le bloc communal (+0,9%) et plus marqué pour les régions et CTU (+8,0%) alors que les départements, forts de l'accroissement des produits de DMTO, affichent une baisse de leur encours de dette (-1,9%).

En conséquence des résultats de l'ensemble des collectivités sur la capacité de financement et les flux nets de dette, la variation de fonds de roulement a atteint un niveau très important en 2021, +5 Md€ après +3 Md€ en 2020.

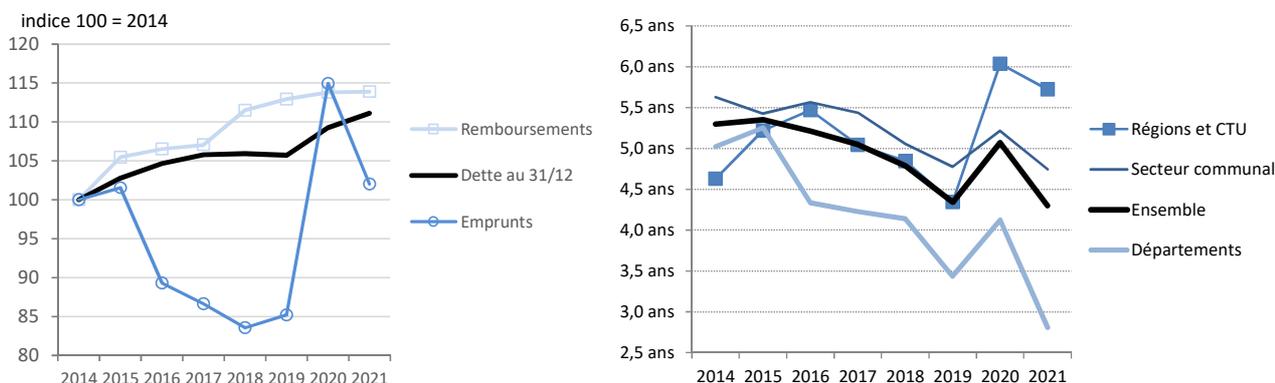
Malgré l'augmentation du stock de dette, la forte amélioration de l'épargne brute a réduit le délai de désendettement des collectivités locales (encours de dette en années d'épargne brute), qui a diminué de - 0,8 an et qui revient donc à son niveau de 2019. L'amélioration est particulièrement sensible pour les départements (graphique 16).

GRAPHIQUE 14 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE  
Ensemble des collectivités / Décomposition selon le niveau de collectivité



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE / GRAPHIQUE 16 - DELAI DE DESENDETTEMENT (Dette / EB)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

### Encadré : la consolidation des comptes des collectivités locales

- Aux résultats fournis par les budgets principaux des collectivités locales (+ 2,4 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement), on peut ajouter ceux des syndicats (annexe 2A), dont les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 6,4 % en 2021 (*graphique*).

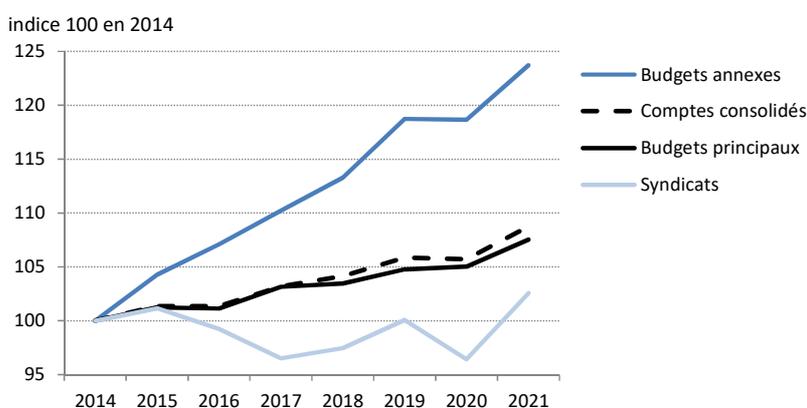
- On peut ajouter aussi les budgets annexes de l'ensemble de ces collectivités, dont les dépenses de fonctionnement (+ 4,3 %) ont augmenté plus vite que ceux des budgets principaux en 2021 (annexe 2B).

- En sommant les budgets principaux et les budgets annexes de l'ensemble des collectivités locales (y compris syndicats), et en neutralisant les flux internes entre les différents budgets (remboursements de personnels, prise en charge des déficits des budgets annexes, subventions de fonctionnement ou d'investissement entre différents niveaux de collectivités, etc.), on obtient un compte consolidé de l'ensemble des collectivités locales (annexes 2C et 2D).

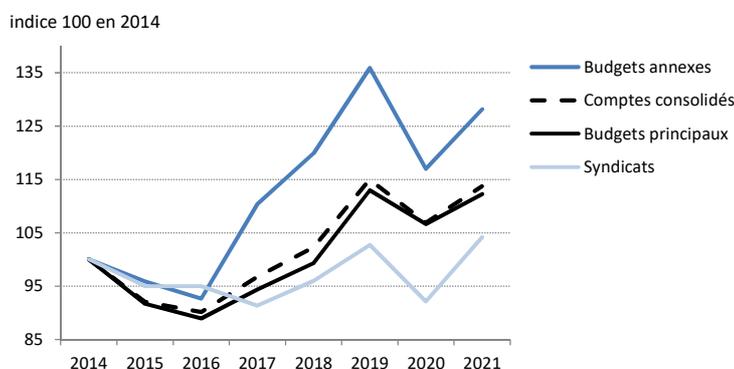
Selon ce compte consolidé, les dépenses de fonctionnement ont en fait augmenté de + 2,9 % en 2021 (au lieu d'augmenter de + 2,4 % pour les seuls budgets principaux des collectivités hors syndicats). Les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 5,3 % (contre + 5,0 % pour les budgets principaux non consolidés et hors syndicats).

De son côté, l'investissement progresse de + 6,4 % (contre + 5,3 % dans le compte non consolidé). L'ensemble des budgets consolidés dégagent une capacité de financement de + 3,3 Md€ (contre + 3,0 Md€ dans les seuls budgets principaux hors syndicats). Dans certaines régions l'ensemble des collectivités demeurent cependant en besoin de financement selon ces comptes consolidés : celles de Martinique, de La Réunion et de Corse, notamment, et plus marginalement celles d'Île-de-France et d'Occitanie. Les plus forts excédents sont enregistrés par les collectivités de Normandie et de Guadeloupe (Annexe 2D).

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DEPUIS 2014



#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) : EVOLUTION DEPUIS 2014



Champ courants, non corrigés des effets de périmètres

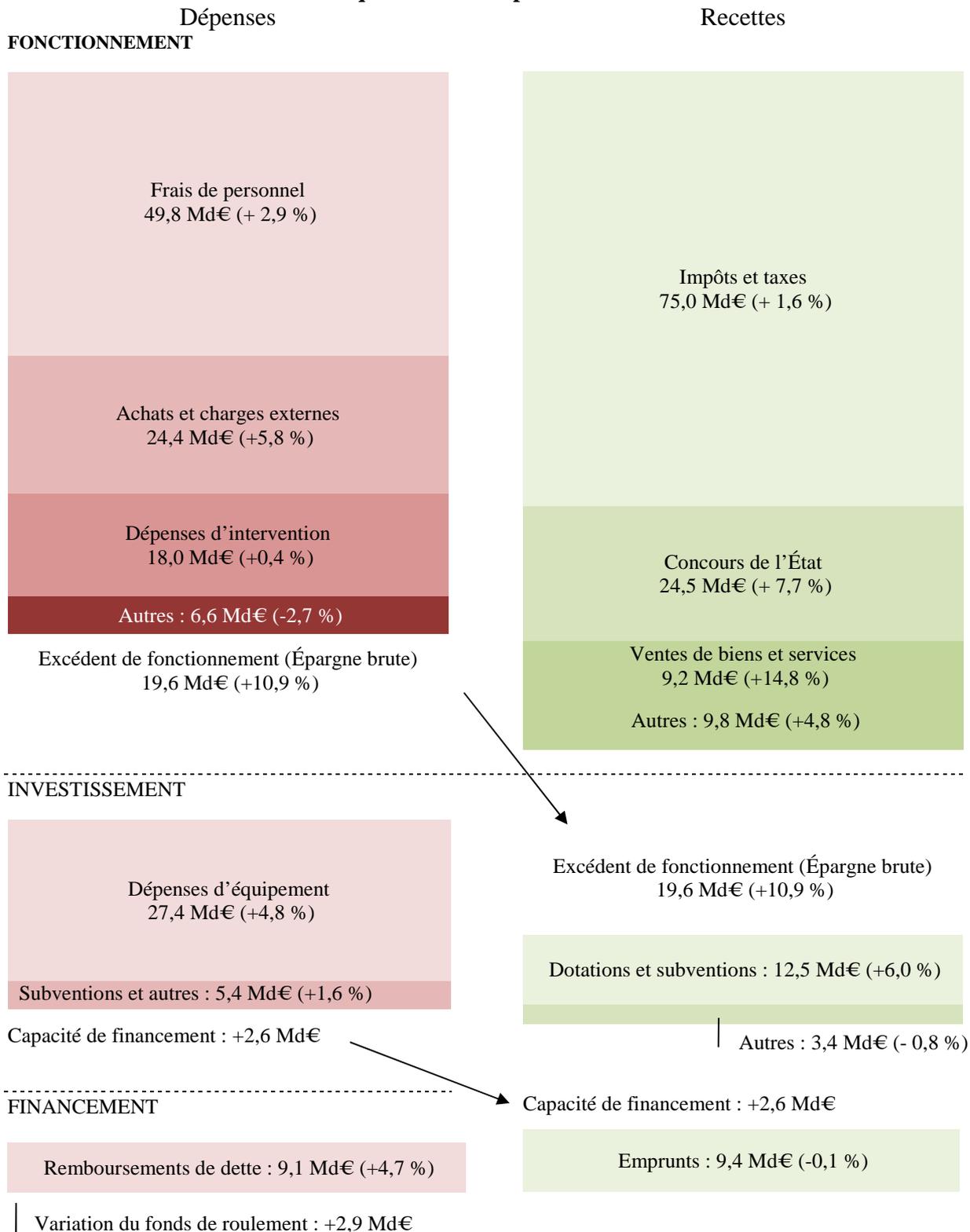
Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.



## Fiches par niveau de collectivités

**Les finances du secteur communal** (communes, y compris Ville de Paris dans sa nouvelle configuration à partir de 2019, groupements à fiscalité propre, établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du grand Paris (MGP), et métropole de Lyon)

GUILLAUME LEFORESTIER (DGCL)

L'équilibre des comptes de 2021 <sup>(a)</sup>

(a) Y compris la métropole de Lyon, les EPT de la métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Le secteur communal comprend les communes, les groupements à fiscalité propre (GFP : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris, ainsi que, par convention, la métropole de Lyon. Cette dernière est une collectivité territoriale à statut particulier et exerce, sur son territoire, les compétences d'un département et d'un groupement à fiscalité propre ; dans les analyses menées dans ce rapport, elle est rattachée au secteur communal, de façon cohérente avec ce qui est fait en comptabilité nationale. La création au 1er janvier 2019 de la collectivité à statut particulier Ville de Paris (loi n°2017-257 du 28 février 2017), en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris, oblige à ne pas l'intégrer dans les calculs des évolutions entre 2018 et 2019, sauf mention explicite.

Seules deux communes nouvelles ont été créées en 2020, une en Charente (regroupement de deux communes) et une en Mayenne (regroupement de trois communes). Le total de communes en France métropolitaine et dans les DOM diminue donc de trois unités, à 34 965 communes au 1er janvier 2021.

Au 1er janvier 2021, on compte 1 253 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les DOM, soit un de moins qu'en 2020. La métropole de Lille s'est étendue en fusionnant avec la communauté de communes (CC) de la Haute-Deûle. Depuis la forte réduction (- 39 %) du nombre de ces structures au 1er janvier 2017, liée à la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), la carte intercommunale ne connaît que quelques changements marginaux chaque année. En 2021, à la suite de la transformation de la CC du Nord de Mayotte en communauté d'agglomération (CA), on compte une CA de plus qu'en 2020 (et une CC de moins).

Au 1er janvier 2021, seules quatre communes de France métropolitaine ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité propre, ni de la métropole de Lyon. Toutes sont des îles mono-communales, bénéficiant d'une dérogation législative : l'île d'Yeu, l'île de Bréhat, l'île de Sein et l'île d'Ouessant.

## **I - Les communes**

### **Retour de croissance pour l'épargne brute mais pas dans toutes les strates des communes**

Globalement, en 2021, les recettes de fonctionnement des communes augmentent de +3,8 % et les dépenses de fonctionnement de +2,7 %, alors qu'elles étaient en baisse en 2020 (respectivement -1,8% et -0,8%). Cela est vrai pour l'ensemble des strates de taille de communes, mais se traduit par des situations différentes : la progression des dépenses est plus faible que celle des recettes pour les communes de plus de 5 000 habitants, et à l'inverse pour les communes en-dessous de ce seuil, excepté pour la strate des moins de 200 habitants.

En conséquence, des disparités d'évolution de l'épargne brute apparaissent selon la taille de la commune (graphique 1b).

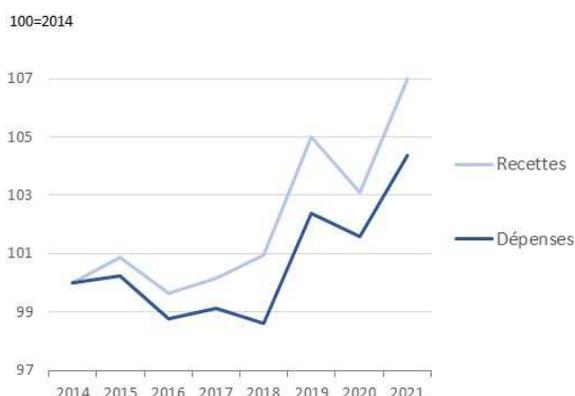
Ainsi, l'épargne brute est en hausse pour les communes de moins de 200 habitants et pour celles de plus de 5 000 habitants, avec un effet progressif à mesure que la taille augmente à partir de la strate de 5 000 à 10 000 habitants (+ 5,0 %) jusqu'à la strate de 100 000 habitants et plus (+ 55,3 % et + 14 % hors Paris).

L'épargne nette, qui est l'épargne brute moins les remboursements de dette (hors gestion active de la dette) augmente de +19,4 % (+9,8 % pour l'épargne brute)

après une baisse de -13,9 % en 2020. Son montant est multiplié par un facteur de près de 12 entre 2020 et 2021 pour la strate des 100 000 habitants et plus. Cela est dû à la ville de Paris qui avait une épargne nette fortement négative en 2020 (-380 M€). Hors Paris l'accroissement de l'épargne nette de cette strate serait de +37 %. Par ailleurs, l'épargne nette augmente de +20,7 % pour la strate de 20 000 à 50 000 habitants et de +36,2 % pour celle de 50 000 à 100 000 habitants. Pour les strates entre 3500 et 20 000 habitants elle varie de +2,1 % à + 11 %. Pour les strates entre 200 et 3500 habitants elle évolue négativement entre -2,3 % à -0,9 % sauf pour celle de 1000 à 2000 habitants où elle augmente de +1,6 %. Elle augmente de +11,5 % pour les petites communes de moins de 200 habitants.

GRAPHIQUE 1 – ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

1 a - Évolution depuis 2014

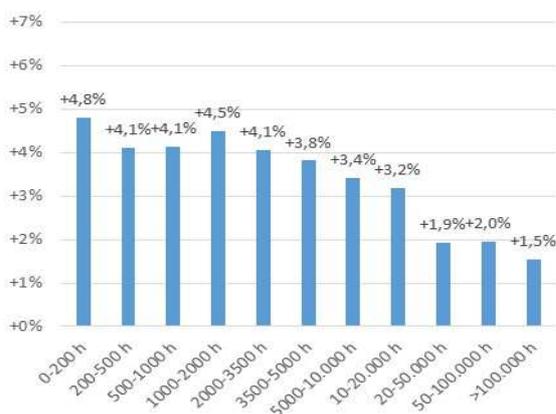


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

1 b - Évolution de l'épargne brute en 2021

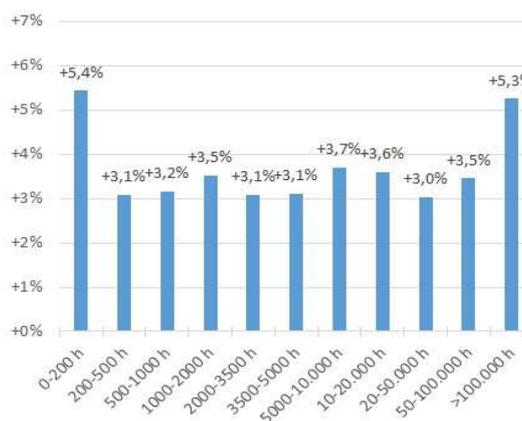


1 c - Évolution des dépenses en 2021



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

1 d - Évolution des recettes en 2021



### Des dépenses de fonctionnement qui repartent à la hausse pour les communes

En 2021, les dépenses de fonctionnement augmentent de + 2,7 % après un repli de - 0,8 % l'année précédente.

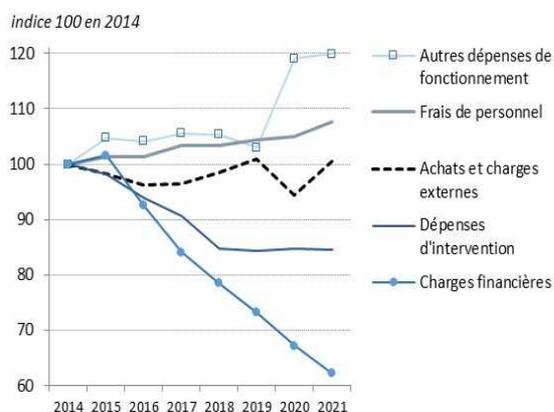
La diminution des achats et charges externes en 2020 (- 6,3%) est compensée par le dynamisme de ce poste en 2021 (+ 6,4%), qui revient à son niveau de 2019. Certains postes d'achats avaient bénéficié en 2020 d'économies liées aux effets de

la crise Covid et à la fermeture, totale ou partielle, de certains services : cela s'était répercuté sur les combustibles, carburants, eau, alimentation, communications... D'autres dépenses avaient en revanche augmenté (achats de masques, petits matériels...). En 2021, les mouvements sur ces charges sont inverses sans pour autant revenir à la situation initiale. Il subsiste donc des économies et des centres de coûts parmi des achats et charges externes.

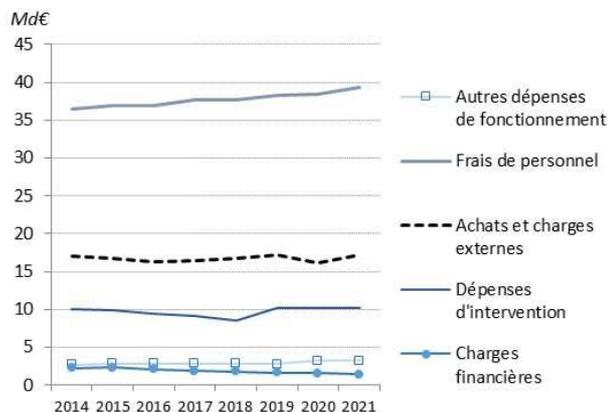
Les frais de personnel progressent plus rapidement (+ 2,5% après + 0,5 %). La crise a probablement provoqué des décalages dans les recrutements entre 2020 et 2021, notamment sur les personnels non titulaires. Les dépenses d'intervention se stabilisent depuis 2019 (- 0,3 % après + 0,5 %), mais les autres dépenses de fonctionnement ralentissent sensiblement en 2021 (+ 0,7 % après + 15,7 % en 2020). Ce ralentissement est dû aux charges exceptionnelles qui s'étaient fortement accrues en 2020.

GRAPHIQUE 2 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

2 a - Évolution depuis 2014 (à champ constant)

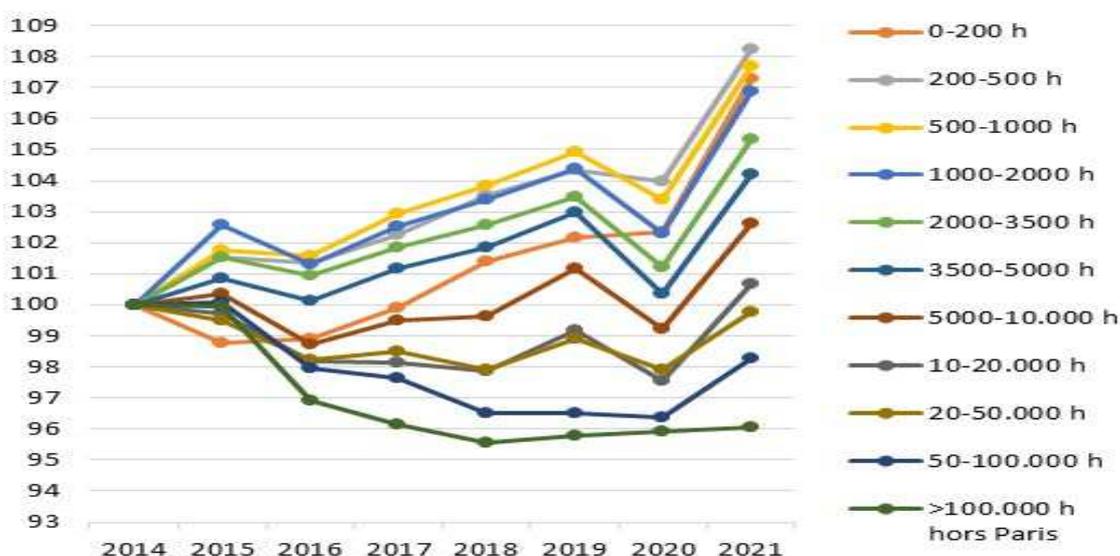


2 b - En Milliards d'euros (à champ courant)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors Paris)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles. La Ville de Paris, du fait de ses compétences élargies aux compétences départementales sera souvent traitée à part dans les comparaisons par strate de population.

## La réforme fiscale impacte l'évolution des différentes composantes des recettes de fonctionnement

À compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP). En contrepartie, elles se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, corrigée d'un coefficient correcteur afin d'assurer un équilibre entre les ressources 2020 et celle de 2021. La baisse des impôts directs et la forte augmentation des impôts indirects pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants provient de la ville de Paris qui perçoit une fraction du produit net de TVA au titre de la compensation de la perte de recettes fiscales directes.

Hors Paris, le produit des impôts directs affiche un taux de croissance faible, +1,2. Ce constat est notamment lié à une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales basse (+0,2 %) et à deux mécanismes. Le premier concerne les nouvelles mesures d'allègements pour les établissements industriels sur la CFE et surtout, dans le cas des communes, sur le foncier bâti qui se traduisent par des compensations fiscales versées par l'Etat, non comprises dans ces impôts directs. Le second est lié au mode de compensation de la taxe d'habitation (TH) qui garantit l'équivalent du produit de TH 2020 mais sans dynamique de base sur 2021 et sans prise en compte des hausses de taux 2018 ou 2019, même si, à l'inverse, il intègre en impôts directs les anciennes compensations fiscales de TH.

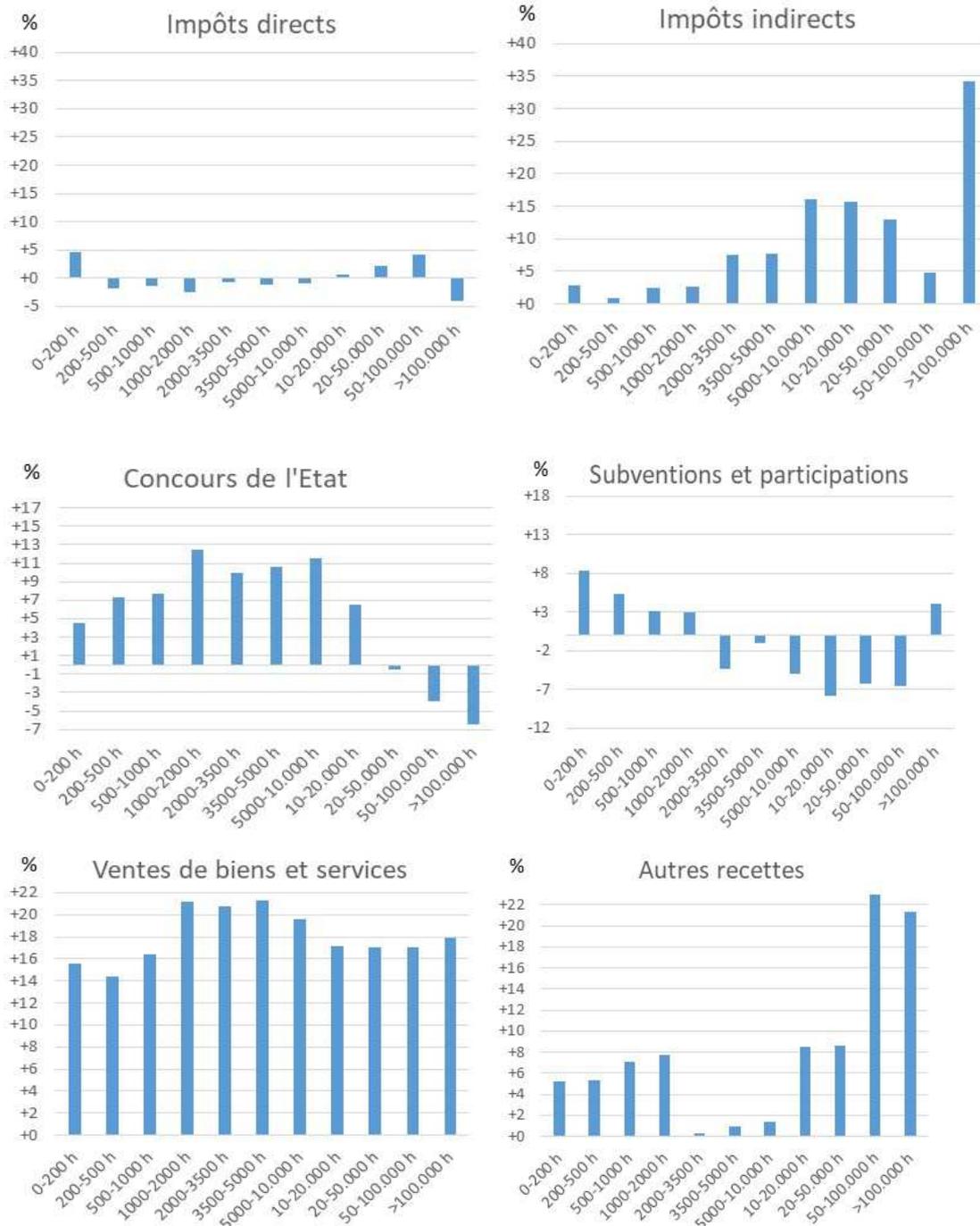
L'augmentation des impôts indirects hors fraction de la TVA est due aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui augmentent de 801 millions en 2021 (y compris le fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants), soit +19,1%. Ces DMTO progressent dans toutes les strates de communes mais surtout dans celles de plus de 5 000 habitants (graphique 4). A contrario, durant la crise sanitaire et économique, les DMTO avaient baissé en 2020 pour les communes de plus de 5 000 habitants quelle que soit la strate.

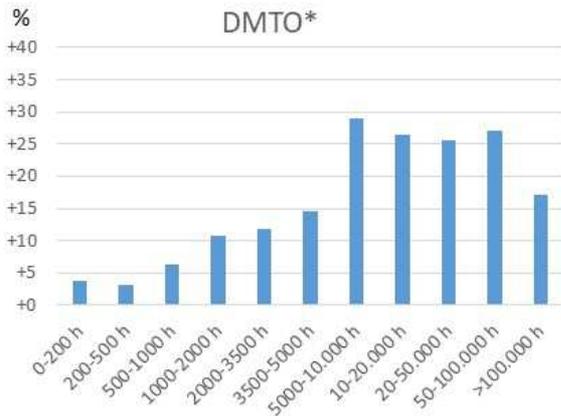
Les concours ou contributions de l'Etat augmentent pour toutes les strates des communes de moins de 20 000 habitants alors qu'ils diminuent pour les plus grandes communes. Cela vient des péréquations et compensations fiscales qui ont fortement progressé pour les communes de moins de 20 000 habitants et, à l'inverse, fortement baissé pour les communes supérieures à 20 000 habitants.

Les « ventes de biens et services » et certaines « autres recettes de fonctionnement » retracent les recettes relatives aux activités périscolaires, sociales, sportives ou culturelles des communes, mais aussi certaines redevances (stationnement, funéraires, etc.), les produits des locations d'immeubles ou les ventes de terrains aménagés, d'eau ou de bois. En 2021, ces recettes progressent fortement quelle que soit la taille de la commune, et se rapprochent de leur niveau de 2019, après une chute enregistrée en 2020 en lien avec la crise sanitaire et la fermeture totale ou partielle de nombreux services publics. Pour les ventes de biens et services, les hausses sont sensiblement moins fortes pour les petites communes de moins de 1 000 habitants mais ces communes avaient également été moins impactées par la crise en 2020 sur certaines de ces ressources tarifaires ou domaniales (stationnements, recettes tarifaires...) qui occupent une place moins importante dans leurs budgets.

Les subventions reçues et participations baissent de -2,9%. Elles augmentent pour les petites communes inférieures à 2000 habitants et pour la strate des communes supérieures à 100 000 habitants alors qu'elles diminuent pour les strates de communes intermédiaires entre 2000 et 100 000 habitants (graphique 4). Pour les communes de plus de 100 000 habitants cette évolution est essentiellement due à la ville de Paris qui explique 71% de l'augmentation.

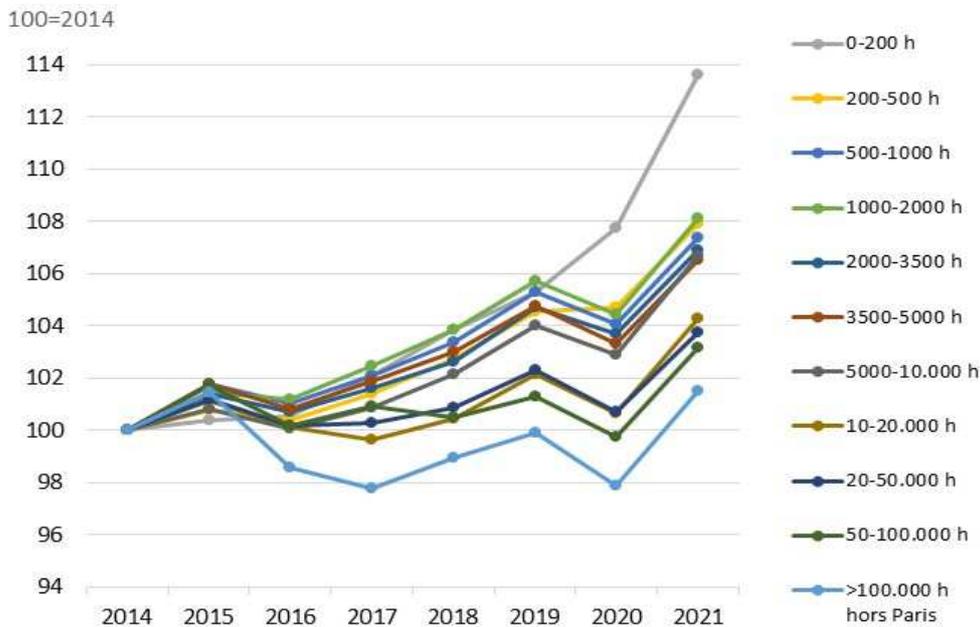
GRAPHIQUE 4 - TAUX DE CROISSANCE EN 2021 DES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES





\* Droits de mutation à titre onéreux et fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants  
 Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

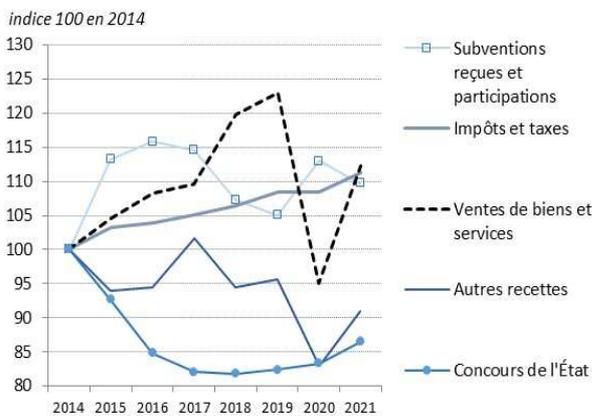
GRAPHIQUE 5 - EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors Paris)



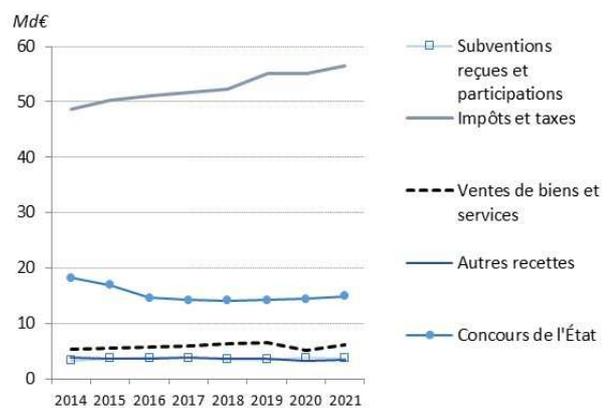
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 6 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

6 a - Évolution depuis 2014



6 b - En Milliards d'euros

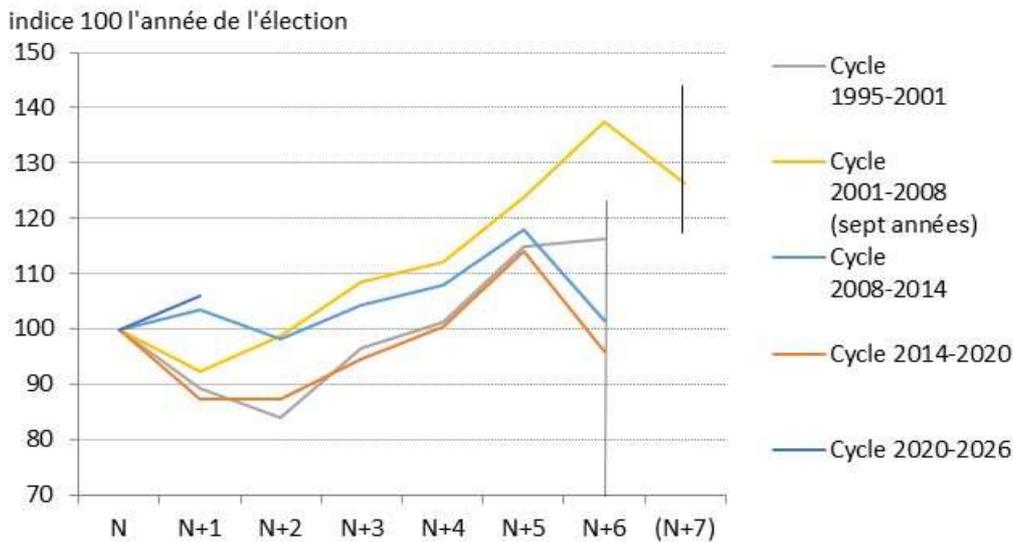


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

**Hausse des dépenses d'investissement, quelle que soit la strate de population pour les communes**

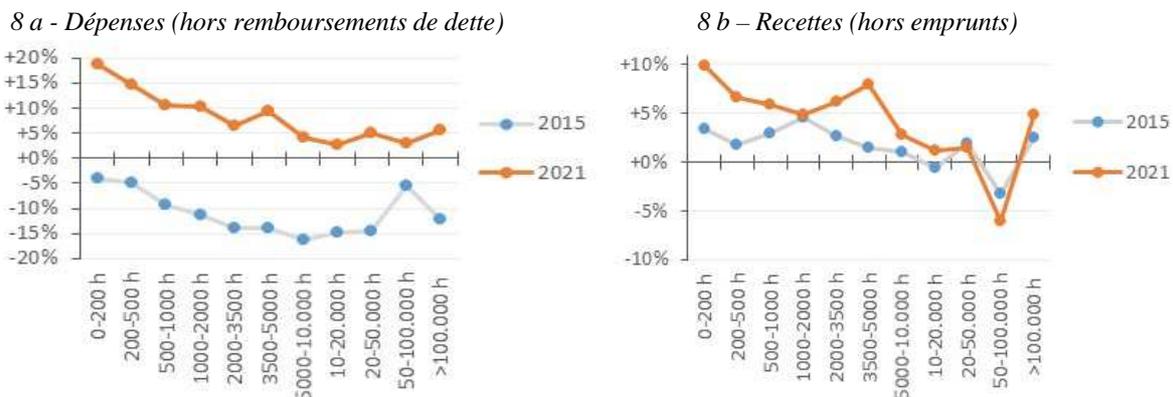
Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) ont augmenté en 2021 de +6,0 %, évolution atypique, l'année suivant les élections étant généralement caractérisée par une baisse de ces dépenses. Seul le mandat 2008-2014 avait connu cette même tendance, avec une croissance de l'investissement enregistrée en 2009, année comparable à 2021 dans le profil du cycle électoral (le versement anticipé de FCTVA pour les collectivités augmentant leurs dépenses d'équipement en 2009, dans le cadre du plan de relance suite à la crise financière de 2008, peut expliquer la hausse cette année-là).

GRAPHIQUE 7 - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (hors remboursements de dette) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES SELON LA TAILLE DES COMMUNES (hors Paris)



Lecture : En 2021, les dépenses d'investissement des communes de moins de 200 habitants ont augmenté de +18,8 %. En 2015 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient baissé de -4 %.

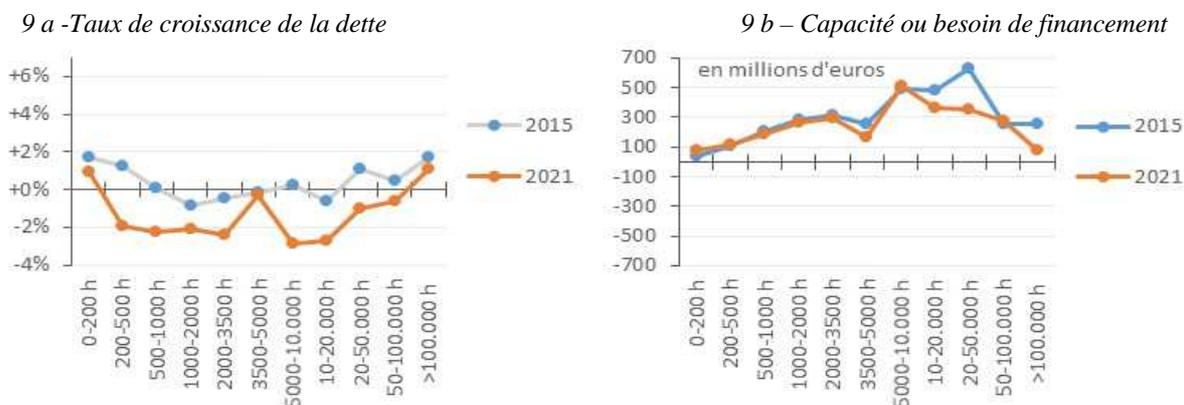
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux

En 2021, en excluant Paris de l'analyse par strate, les dépenses d'investissement (hors remboursement) sont en hausse quelle que soit la strate de taille des communes (graphique 8) mais les taux de croissance ont tendance à diminuer avec la strate de population : supérieurs à +14,8 % pour les communes de moins de 500 habitants, entre +9,4 % et +10,7 % pour les celles entre 500 et 5 000 habitants et inférieurs à +5,7 % pour les communes au-delà de 5 000 habitants. Suivant ce mouvement, les recettes d'investissement (hors emprunts) sont en hausse pour toutes les strates sauf pour celles de 50 000 à 100 000 habitants où elles sont à la baisse, comme en 2015. Mais ces hausses des recettes d'investissement sont moindres que celles enregistrées par les dépenses d'investissement. A contrario, en 2015, les évolutions des dépenses d'investissement étaient négatives pour toutes les strates, elles étaient moins fortement en baisse pour les strates de moins de 500 habitants et pour la strate des 50 000 à 100 000 habitants.

Mis en sommeil pendant la phase aiguë de la crise sanitaire, les investissements reprennent donc en 2021, facilités par la bonne tenue de l'autofinancement observée. En effet, après avoir diminué, l'épargne brute des communes progresse de + 9,8 % et les recettes d'investissement hors emprunts augmentent de + 1,9 %. Au final, la capacité de financement est excédentaire pour toutes les strates, cependant, y compris Paris, la strate des plus de 100 000 habitants fait face à un besoin de financement du fait de la forte baisse des recettes d'investissement avec -5,1% au lieu de +4,9 % hors Paris.

Ce résultat aboutit à des diminutions des encours de dette dans la plupart des strates. Toutefois, on observe une croissance de l'encours de dette au 31/12 dans les toutes petites communes et dans quelques grandes villes dont Paris.

GRAPHIQUE 9 -TAUX DE CROISSANCE DE LA DETTE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT SELON LA TAILLE DES COMMUNES (hors Paris)



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

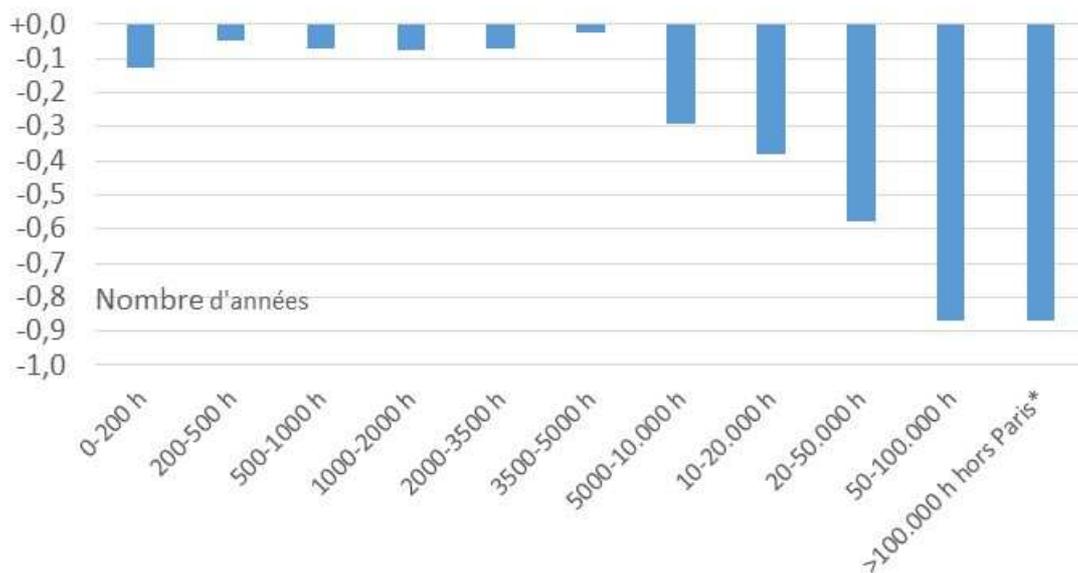
**Le délai de désendettement des communes retrouve en 2021 son niveau de 2019**

Globalement, le délai de désendettement des communes baisse de - 0,5 an en 2021 compte tenu des évolutions respectives de l'épargne brute et de la dette (+9,8 % pour l'épargne brute et -0,1 % pour la dette).

En 2021, le délai de désendettement baisse surtout pour les communes de plus de 5 000 habitants. A partir de ce seuil, plus la commune est grande plus le délai de désendettement diminue (de - 0,3 ans pour la strate des 5 000 à 10 000 habitants à -0,9 an pour celle des plus de 100 000 habitants (hors Paris)). En dessous de 5 000 habitants la baisse demeure très faible (graphique 10 a).

GRAPHIQUE 10 - DÉLAI DE DÉSENDETTEMENT DES COMMUNES (hors Paris)

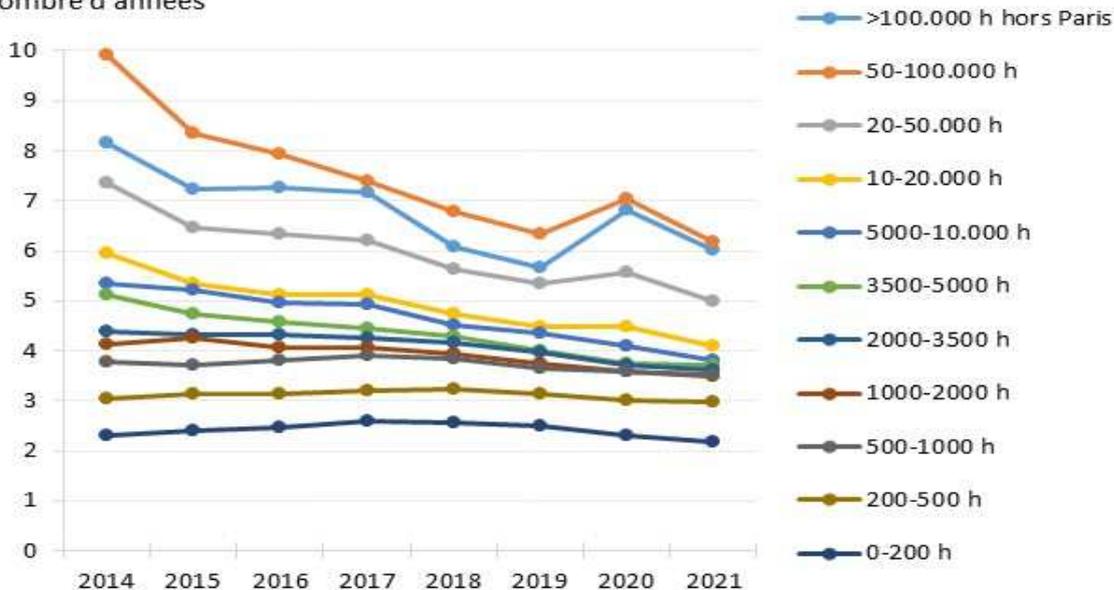
10 a - Évolution entre 2020 et 2021



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

10 b - Délai de désendettement depuis 2014, par strate de population

Nombre d'années

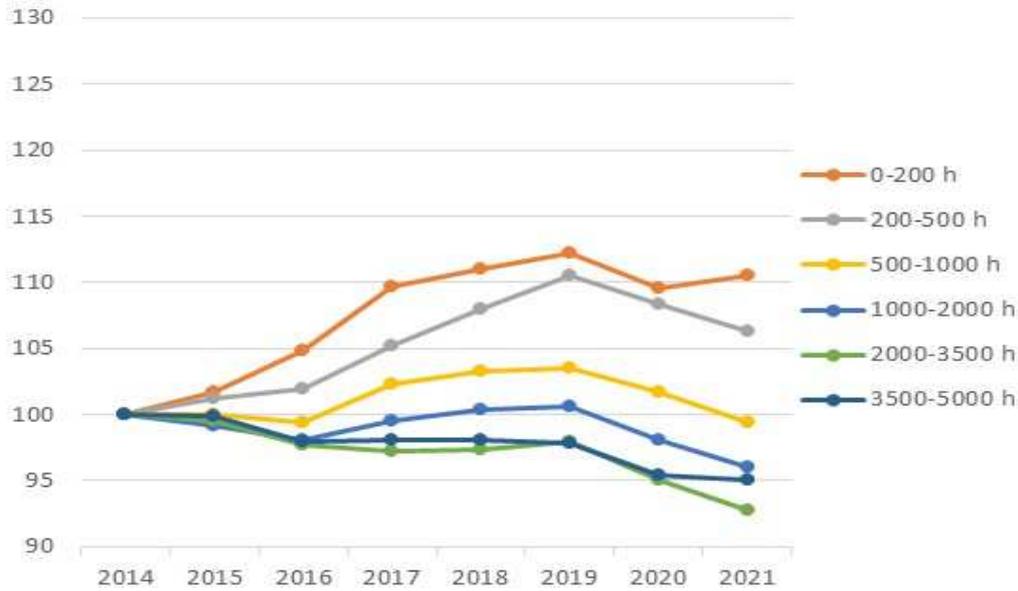


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles

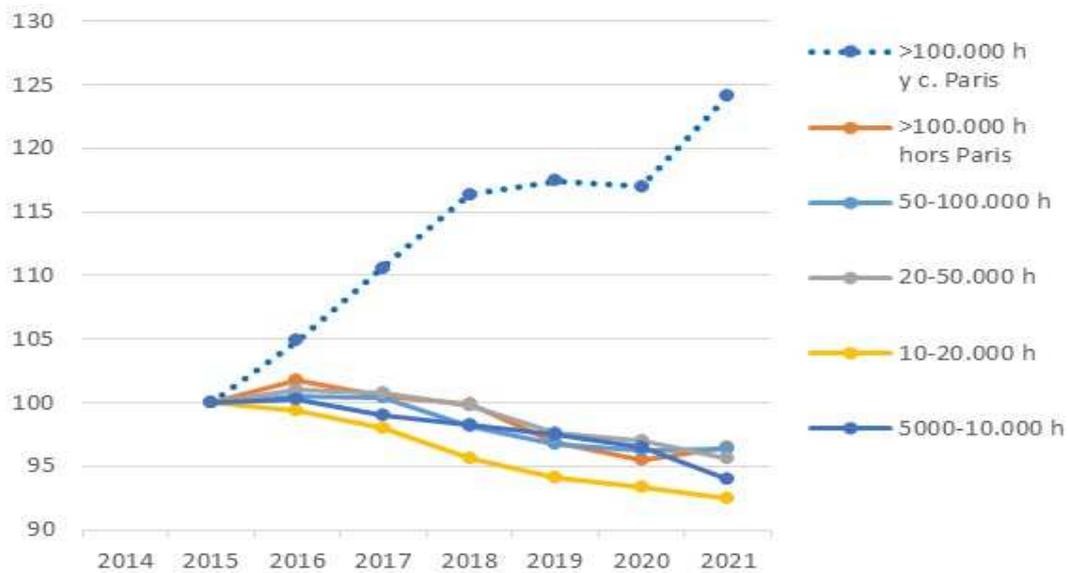
En 2021, toutes les strates de communes voient leur dette diminuer (graphique 11), à l'exception des plus grandes (plus de 100 000 habitants) et des plus petites (moins de 200 habitants). En revanche, l'épargne brute reste stable pour les communes de moins de 5 000 habitants (sauf pour la strate des moins de 200 habitants où elle augmente) et s'accroît pour les strates supérieures à 5 000 habitants (graphique 12). Ces mouvements de la dette et de l'épargne brute expliquent pourquoi le délai de désendettement diminue le plus pour les plus grandes strates de communes.

GRAPHIQUE 11 - EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES  
(100=2014)

11 a - Communes de moins de 5 000 habitants



11 b - Communes de plus de 5 000 habitants



Note : La Ville de Paris a un impact fort sur la strate des communes de plus de 100.000 habitants. Hors Paris, le comportement d'endettement des communes de plus de 100.000 habitants ressemble à celui des autres grandes communes ; y compris Paris, l'encours de dette augmente de manière très atypique.

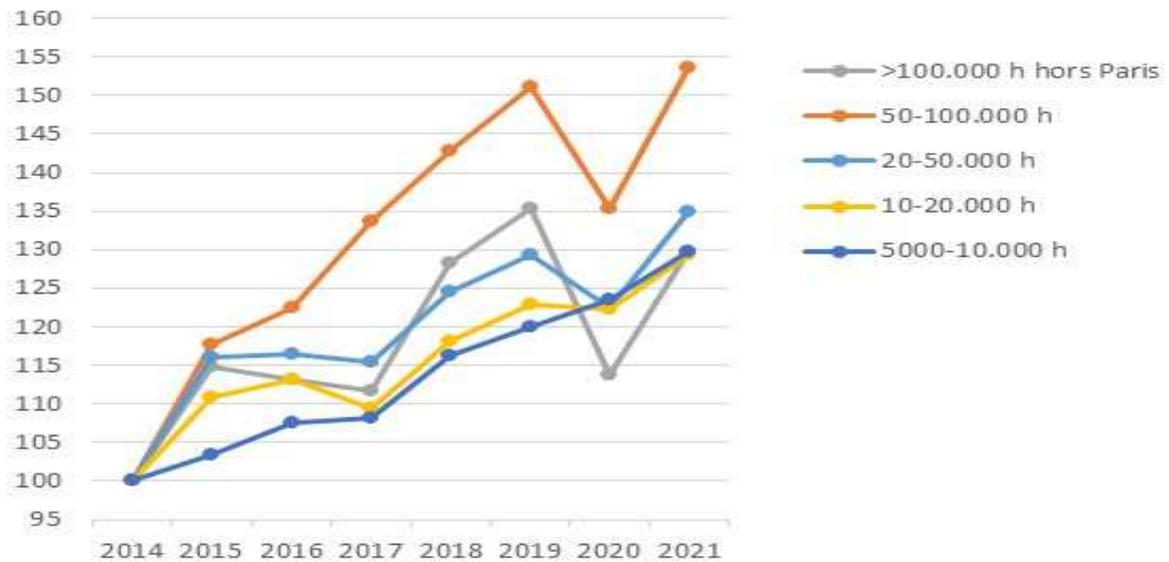
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

GRAPHIQUE 12 - EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES  
(100=2014)

12 a - Communes de moins de 5 000 habitants



12 b - Communes de plus de 5 000 habitants



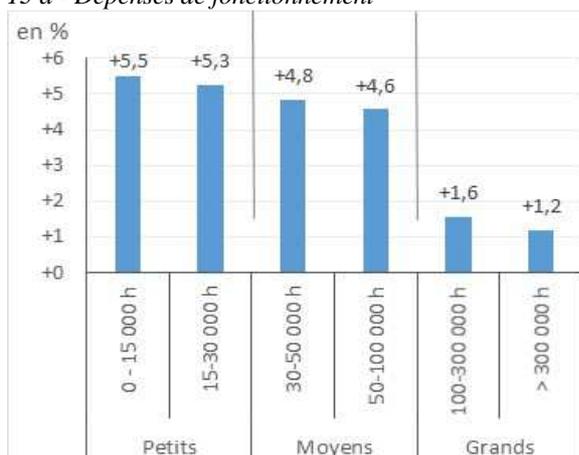
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations

## II - LES GROUPEMENTS DE COMMUNES A FISCALITE PROPRE

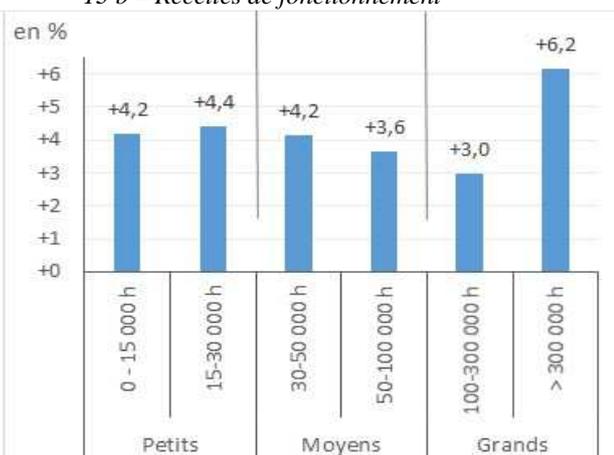
Le périmètre des groupements à fiscalité propres (GFP) analysé dans cette partie comprend la Métropole de Lyon. Par ailleurs, précisons que les agrégats sont calculés en net. Pour les recettes et dépenses de fonctionnement, les montants sont donc présentés après déduction des reversements de fiscalité à destination des communes.

GRAPHIQUE 13 - EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2021

13 a - Dépenses de fonctionnement



13 b – Recettes de fonctionnement



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

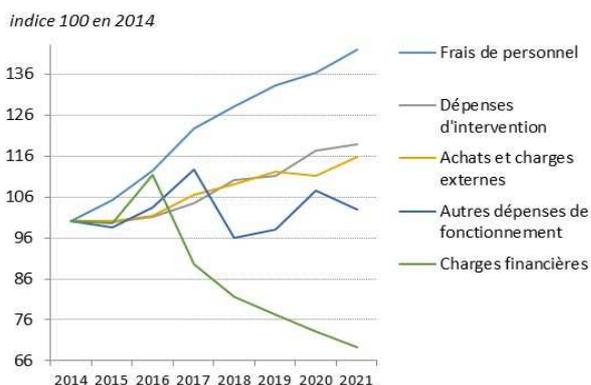
### **Des dépenses de fonctionnement des GFP qui poursuivent leur progression**

Les dépenses de fonctionnement des GFP augmentent de +2,7 % en 2021 (après + 2,5 % en 2020).

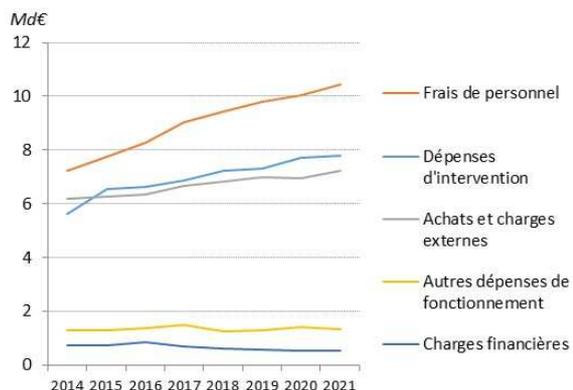
Elles sont tirées vers le haut par les frais de personnel et les achats et charges externes (+ 4,2 % pour chacun des postes), alors que les dépenses d'intervention progressent plus faiblement (+1,4 %). Pour les achats et charges externes, ce sont surtout les services extérieurs et autres charges externes qui ont tendance à progresser tandis que les achats et variations de stocks diminuent. Ces hausses sont limitées, ou on constate des baisses, pour les strates de plus de 100 000 habitants (graphique 15). La faible progression des dépenses de fonctionnement pour la strate des plus de 300 000 habitants provient, en partie, d'une métropole dont les dépenses d'intervention diminuent de -20,2% dans ses comptes provisoires. Hors cette métropole, l'accroissement des dépenses de fonctionnement de cette strate est de +2,7 % et les dépenses d'intervention progressent de +3,6 %.

GRAPHIQUE 14 – LES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

14 a - Évolution depuis 2014 (à champ constant)

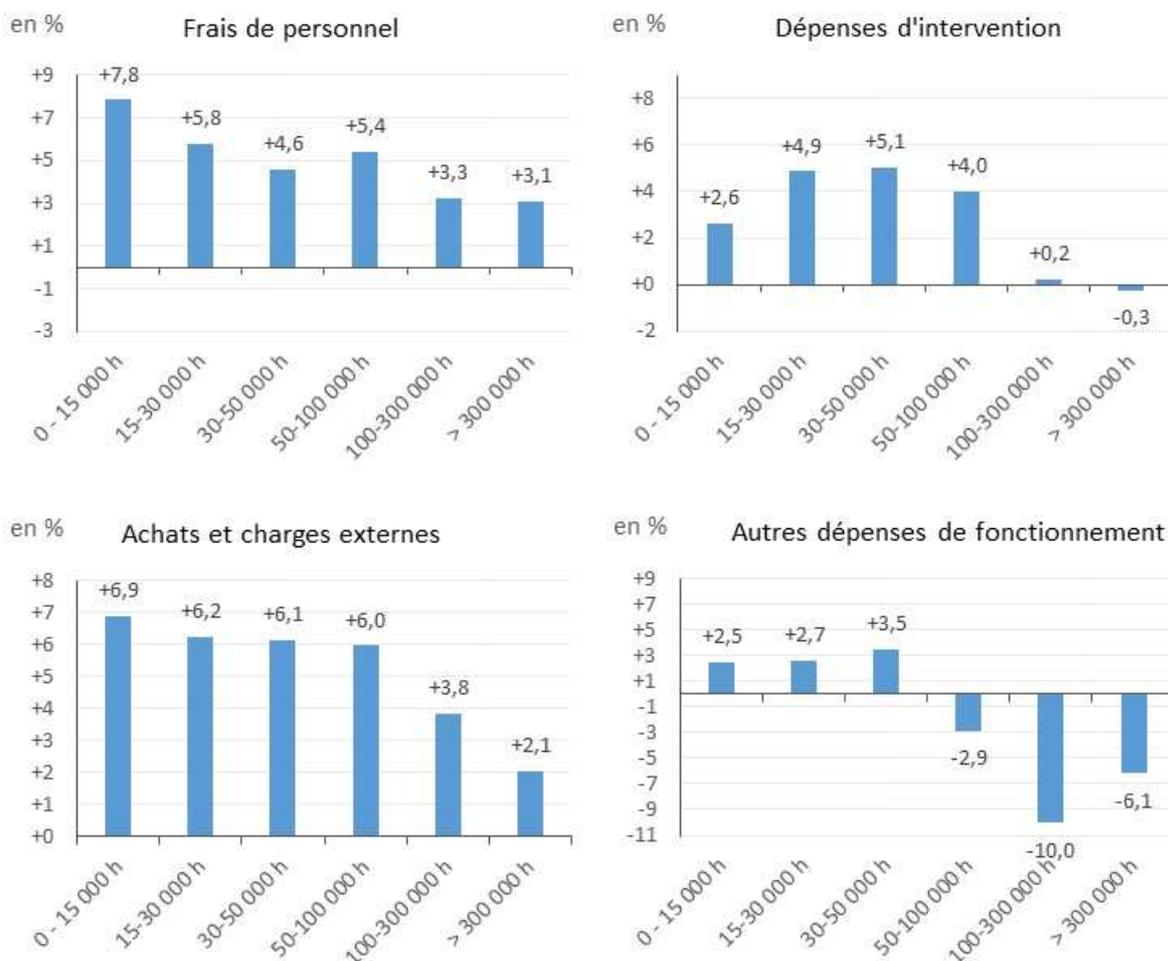


14 b - En milliards d'euros (à champ courant)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 – TAUX DE CROISSANCE EN 2021 DES DIFFERENTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GFP



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

Globalement, plus la strate des GFP est de petite taille et plus les frais de personnel et les achats et charges externes connaissent une augmentation sensible, ces postes étant nettement moins dynamiques pour les strates de plus de 100 000 habitants (+ 7,8 % pour les frais de personnel et + 6,9 % pour les achats et charges externes pour la strate des moins de 15 000 habitants contre + 3,1 % et + 2,1 % pour celle de plus de 300 000 habitants par exemple) . En ce qui concerne les dépenses d'intervention, les évolutions sont comprises entre +2,6 % et +5,1 % pour les strates inférieures à 100 000 habitants et l'évolution est stable pour les deux strates supérieures à 100 000 habitants (graphique 15).

### **Une accélération de la hausse des recettes de fonctionnement des GFP**

Les recettes de fonctionnement des GFP progressent de +4,5 % en 2021 (après + 1,0 % en 2020). Parmi elles, les impôts et taxes (nets des versements aux communes) reculent légèrement de -1,3 %. Mais au sein de ces impôts et taxes, les impôts directs locaux (nets des versements) reculent fortement de -60,2 % alors, qu'a contrario, les impôts indirects augmentent considérablement de +152,3 %. Cela est dû à la fraction du produit net de la TVA qui vient, pour les EPCI, compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP) et la perte de produits de la taxe foncière pour la métropole de Lyon.

Cette fraction de TVA perçue par les GFP s'élève à 7 425 M€ en 2021, elle représente 40,3 % du total des impôts et taxes et 22 % des recettes de fonctionnement. Si on l'intégrait dans les impôts locaux directs la baisse de cet agrégat serait beaucoup moins marquée (- 5,1 %) et ne correspondrait plus qu'aux effets des allègements de fiscalité (Foncier bâti et CFE) sur les établissements industriels votés en loi de finances pour 2021 par réduction de moitié de leur valeur locative.

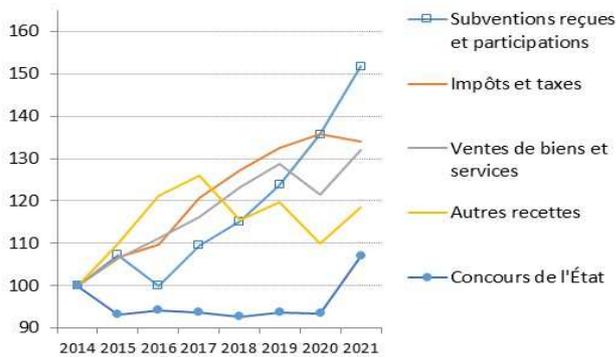
Cette réforme des modalités de calcul des bases pour les établissements industriels se traduit par une compensation versée par l'Etat qui tient compte de l'évolution "théorique" des bases mais repose sur les taux 2020. En conséquence, le deuxième plus gros poste des recettes de fonctionnement, les concours de l'Etat, progressent sensiblement de +14,4 %. Ils ont augmenté plus de deux fois plus rapidement pour les GFP des strates de moins de 50 000 habitants (de +28,4 % à +38,4 %) que dans les strates supérieures à 50 000 habitants (moins de +14,7 %).

A noter, la hausse des ventes de biens et services (+8,8 %) et des autres recettes (+7,7 %) qui retrouvent leur niveau de 2019 après avoir chuté en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire et de la fermeture totale ou partielle de nombreux services publics.

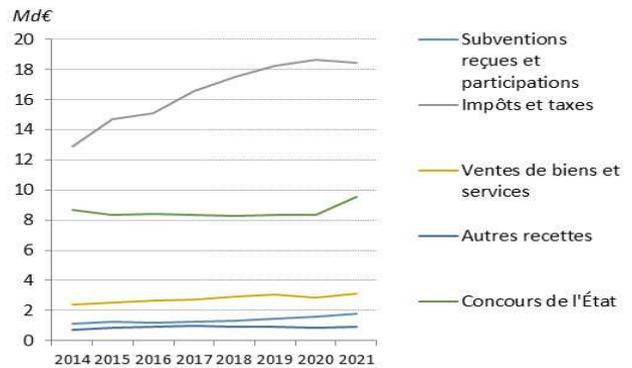
Les subventions et participations ont augmenté de façon importante pour les grands GFP de plus de 300 000 habitants avec +57,3 % (graphique 16 et 17). Ce fort accroissement provient d'une seule métropole. Sans cette dernière les subventions et participations augmentent de +8,1 %.

GRAPHIQUE 16 – LES DIFFERENTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP

16 a - Évolution depuis 2014 (à champ constant)  
indice 100 en 2014



16 b - En milliards d'euros (à champ courant)



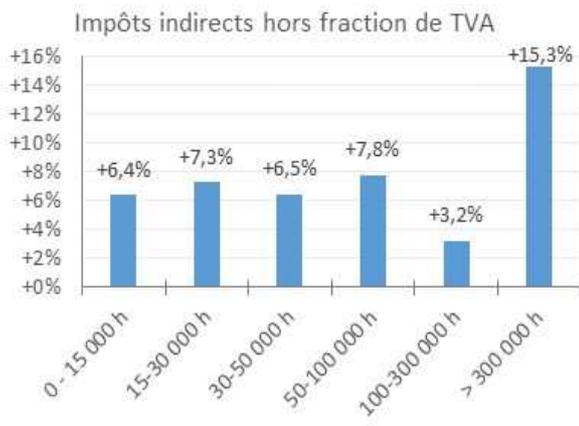
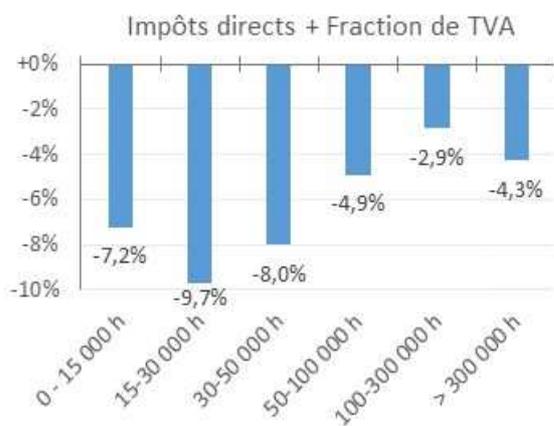
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

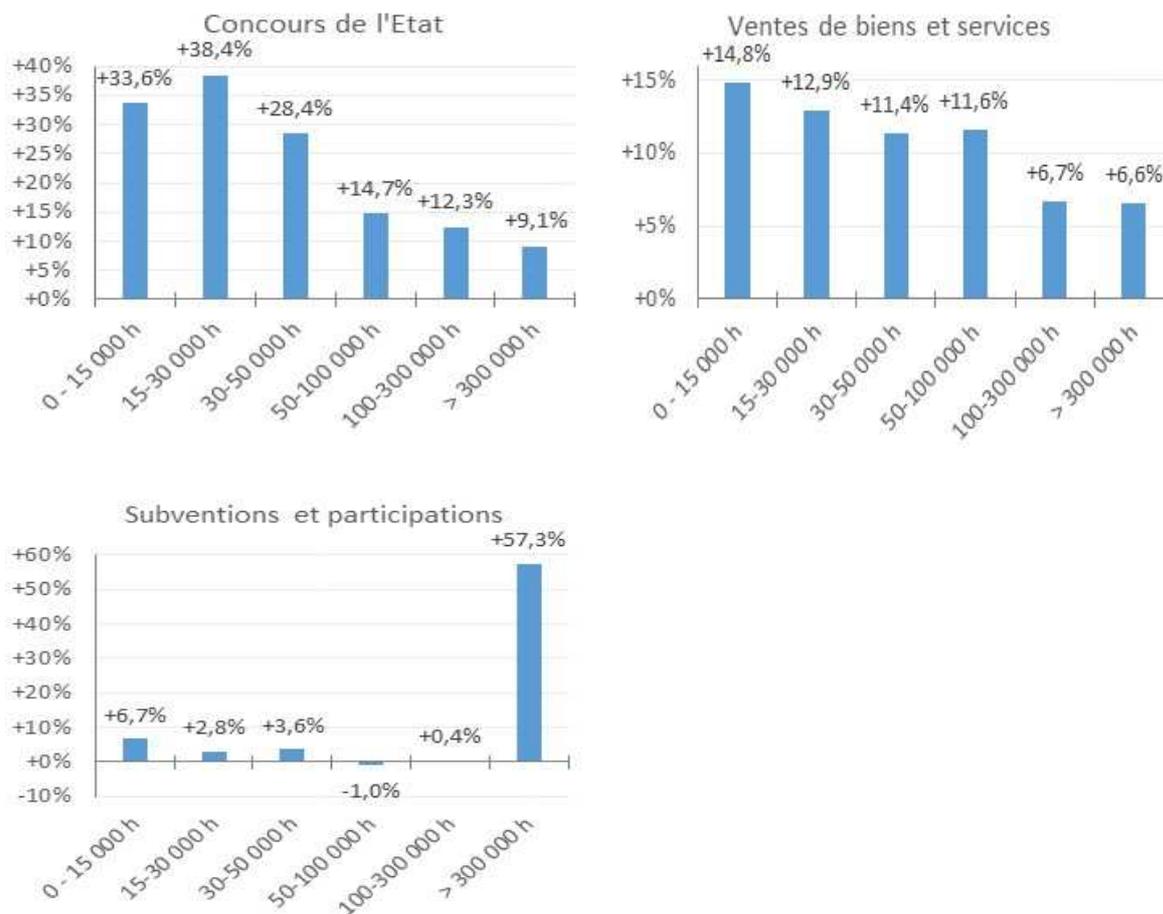
L'évolution globale des recettes de fonctionnement des GFP en 2021 n'est pas marquée par des contrastes élevés entre les différentes strates de population (graphique 13 b).

Toutefois, l'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, augmente davantage pour les plus grands GFP du fait d'une faible progression de leurs dépenses de fonctionnement alors que leurs recettes évoluent à un rythme plus soutenu (graphique 13). Pour les autres strates, recettes et dépenses de fonctionnement suivent des rythmes similaires.

L'épargne nette (hors gestion active de la dette) progresse de +12,3 % après -3,5 % en 2020. C'est pour les grands GFP de 300 000 habitants et plus qu'elle augmente le plus avec +33,7 % (+11,3 % hors la métropole citée plus haut) et, dans une moindre mesure, pour les GFP de 100 000 à 300 000 habitants avec +10,5 %. Pour les GFP inférieurs à 100 000 habitants l'épargne nette évolue négativement quel que soit la strate, entre -1,1 % pour la strate des 15 000 à 30 000 habitants et -7,5 % pour la strate des 50 000 à 100 000 habitants.

GRAPHIQUE 17 - EVOLUTION DE CERTAINES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES GFP EN 2021





Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

### Dépenses d'investissement des GFP stables en 2021 (+0,6 %)

Les dépenses d'investissement des GFP sont stables en 2021 (+0,6 %, hors remboursement de dette). En 2015, au même stade du cycle électoral, elles avaient baissé de -8,2 %. Cependant, cette évolution en 2021 est proche de celle des deux cycles précédant celui de 2014 (graphique 18). Les dépenses d'investissement n'ont pas augmenté pour toutes les strates de GFP, celles de moins de 15 000 habitants (+8,3 %), de 30 000 à 50 000 habitants (+7,6 %) et de 100 000 à 300 000 habitants (+6,5 %) sont concernées. Pour les autres strates, ces dépenses ont légèrement baissé, avec une tendance plus marquée pour celle des plus de 300 000 habitants (-3,5 %).

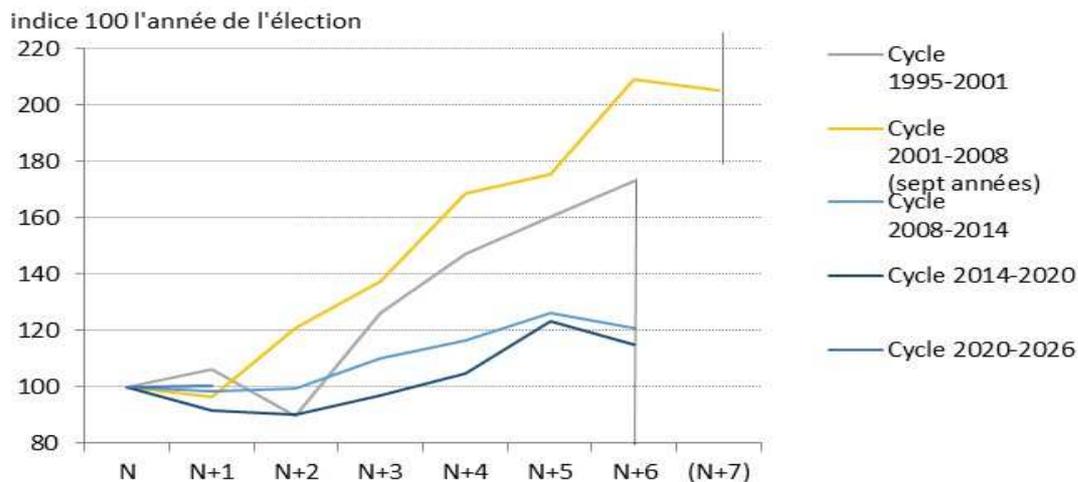
Les recettes d'investissement (+11,5 % hors emprunts) ont augmenté dans toutes les strates sauf pour celle des 50 000 à 100 000 habitants où elles sont en légère baisse (-1,7 % graphique 19), baisse tirée par quelques groupements.

La capacité de financement globale, égale à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales avant mouvements sur la dette, s'élève pour l'ensemble des GFP à +612 M€ en 2021. Or les GFP étaient en situation de besoin de financement chaque année depuis 2016 (-536 M€ en 2020). La capacité de financement de 2021 est essentiellement dégagée par les GFP de plus de 300 000 habitants : +471 M€ pour cette strate alors qu'elle est beaucoup plus faible, voire négative pour les autres (graphique 21).

L'encours de la dette augmente de +3,3 % en 2021. Pour les groupements en dessous de 100 000 habitants, plus la strate est petite et plus la dette progresse faiblement (+3,8 %

pour les groupements de 50 000 à 100 000 habitants et +0,2 % pour les groupements inférieurs à 15 000 habitants). Pour les groupements de 100 000 à 300 000 habitants la dette progresse de +2 % et pour ceux de plus de 300 000 habitants elle augmente de +4,4 %. Au sein de ces derniers, l'essentiel de la hausse provient de la métropole de Montpellier dont le budget annexe "Transport" est intégré au budget principal en 2021. Hors cette métropole, la hausse est de +0,9 % pour cette strate des groupements de 300 000 habitants et plus.

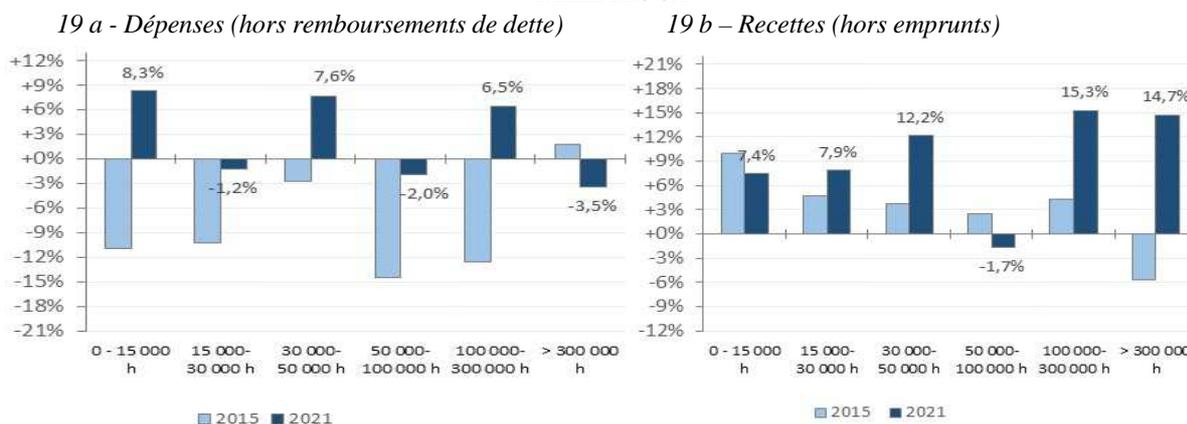
GRAPHIQUE 18 - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES GFP (hors remboursements de dette) SELON LA POSITION DANS LE CYCLE ELECTORAL



Lecture : Dans le cycle électoral 2014-2020, les dépenses d'investissements des GFP ont baissé de - 8,2 % entre 2014 et 2015 (années N et N+1 du cycle 2014-2020). Au même stade du cycle 2008-2014, elles avaient baissé de - 1,5 %.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

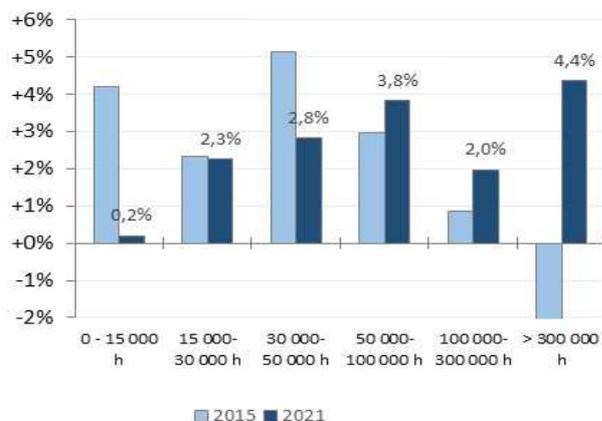
GRAPHIQUE 19 -TAUX DE CROISSANCE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



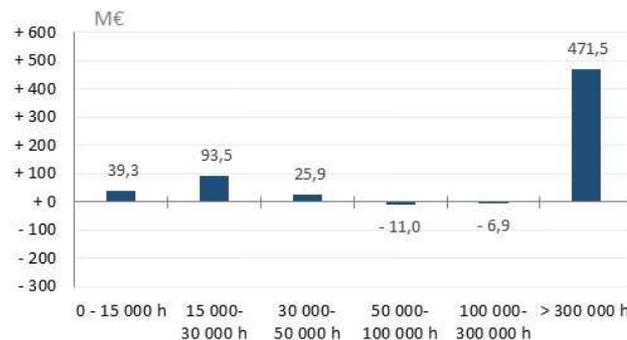
Lecture : En 2021, les dépenses d'investissement des GFP de moins de 15 000 habitants ont augmenté de +8,3 %. En 2015 (donc au même stade du cycle électoral, dans le cycle précédent) elles avaient baissé de - 11 %.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 20 - TAUX DE CROISSANCE DE L'ENCOURS DE DETTE DES GFP SELON LA TAILLE DES GFP



GRAPHIQUE 21 - BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES GFP EN 2021 SELON LA TAILLE DES GFP



Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

### Le délai de désendettement des GFP revient à son niveau de 2019

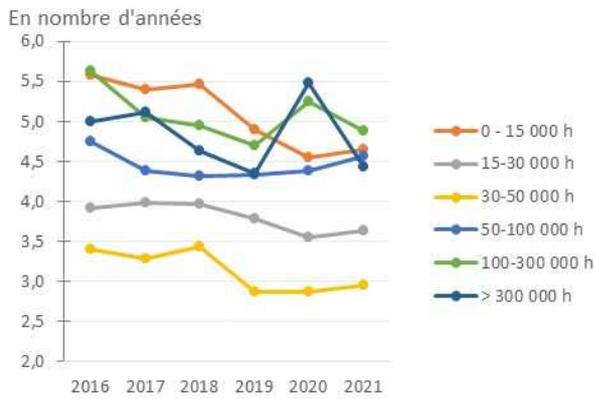
Le délai de désendettement des groupements à fiscalité propre (GFP) baisse de - 0,4 an en 2021 (après +0,5 an en 2020) en lien avec une hausse de +13 % de l'épargne brute et de +3,3 % de la dette (+0,7 % y compris les budgets annexes).

Contrairement à ceux des communes, les délais de désendettement des groupements à fiscalité propre (GFP) ne sont pas corrélés à la taille de la population qu'ils recouvrent. Le délai moyen de désendettement des GFP de moins de 15 000 habitants est par exemple proche de celui des GFP ayant entre 100 000 et 300 000 habitants, et leur évolution entre 2016 et 2019 est assez semblable (graphique 22 a).

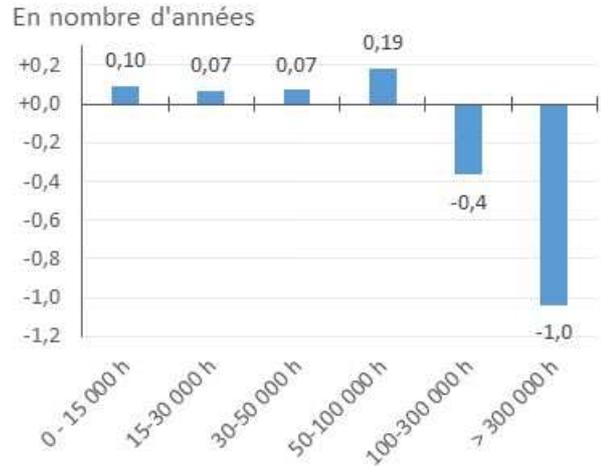
Le délai de désendettement s'accroît en 2021 pour toutes les strates inférieures à 100 000 habitants mais décroît pour les plus grands GFP (-0,4 année pour les GFP de 100 000 à 300 000 habitants et - 0,9 année pour ceux de 300 000 habitants ou plus), permettant à ces derniers de retrouver un ratio proche de celui de 2019, après une augmentation sensible en 2020. Cette évolution du délai de désendettement des GFP de plus de 100 000 habitants résulte de la forte hausse de l'épargne brute dans ces strates (+9,8 % pour les 100 000 à 300 000 habitants et +27,3 % pour les plus de 300 000 habitants), couplée à une progression plus modérée de l'encours de dette (respectivement de +2 % et de +4,4 %). Pour les GFP de moins de 100 000 habitants, le léger accroissement du délai de désendettement provient de la faible baisse ou stagnation de l'épargne brute combinée à un endettement qui progresse un peu plus vite que cette dernière.

GRAPHIQUE 22 - DELAI DE DESENDETTEMENT DES GFP

22 a - Depuis 2016



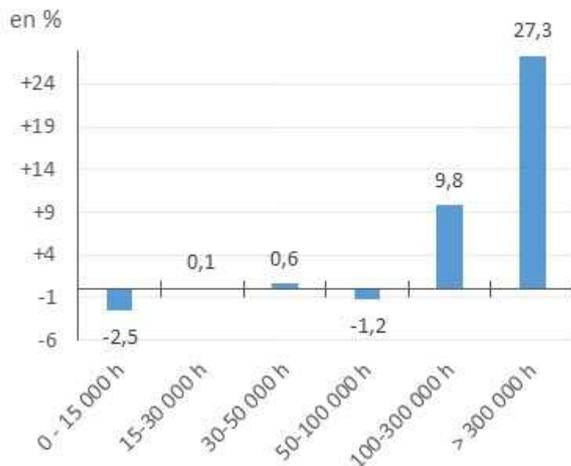
22 b – Évolution en 2021 selon la taille des GFP



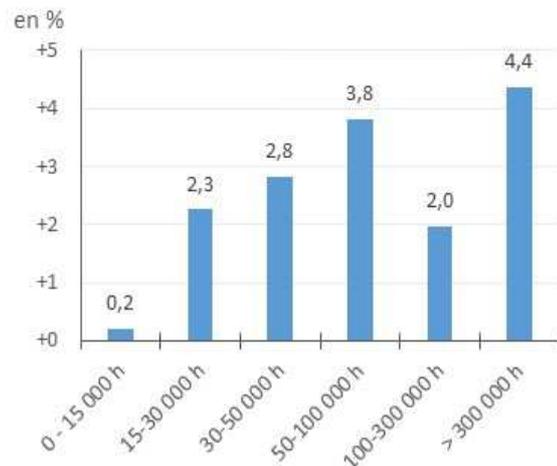
Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 23 - COMPOSANTES DU DELAI DE DESENDETTEMENT DES GFP

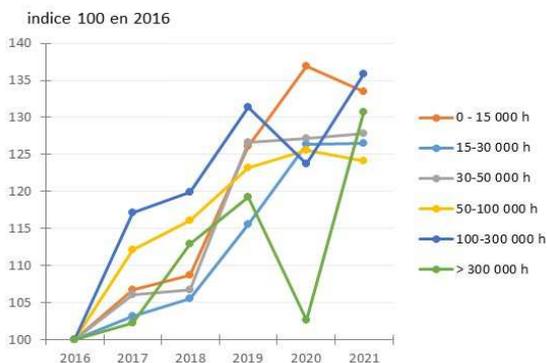
23 a - Evolution de l'épargne brute des GFP en 2021



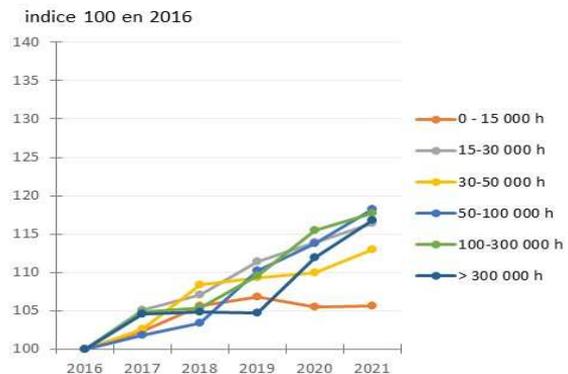
23 b – Evolution de l'encours de dette des GFP en 2021



24 c - Evolution de l'épargne brute des GFP depuis 2016



24 d – Evolution de l'encours de dette des GFP depuis 2016



Champ : pour chaque couple d'années, GFP n'ayant pas changé de contour.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

## Les finances des départements (hors métropole de Lyon et collectivités territoriales uniques)

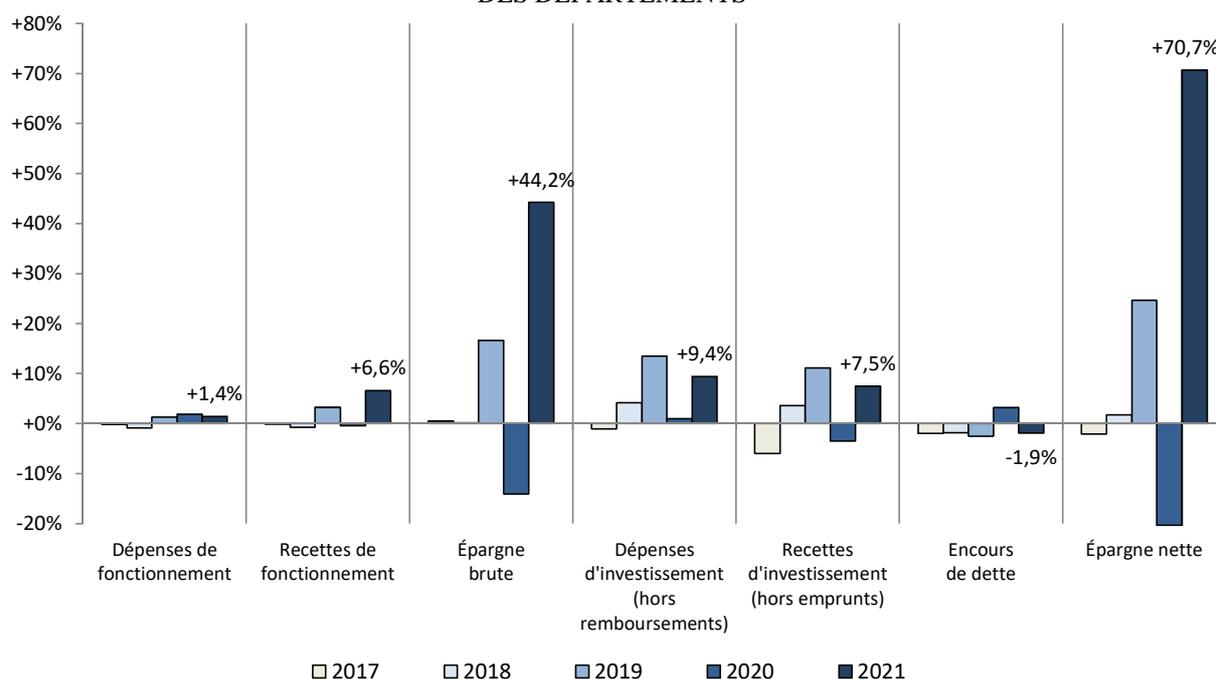
LEANA CARELLE MADJOU FOTSING (DGCL)

### Introduction méthodologique

L'analyse des comptes des départements est rendue difficile sur les dernières années pour plusieurs raisons :

- En **2021**, les départements perçoivent une fraction du produit net de la TVA en contrepartie de la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- L'année **2021** a également été marquée par la création de la Collectivité Européenne d'Alsace issue de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- La recentralisation, par l'État, du revenu de solidarité active (RSA) et de son financement, prévue par l'article 81 de la loi de finances pour 2019, a débuté avec le département de Mayotte et la CTU de Guyane en 2019. Elle se poursuit en **2020** avec le département de La Réunion, ce qui affecte (à la baisse) les dépenses et les recettes de fonctionnement.
- La collectivité à statut particulier de la Ville de Paris a été créée en **2019** en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris. Elle est traitée ici par convention avec les communes ; les évolutions des départements en 2019 sont donc calculées hors département de Paris dans les montants de 2018.
- Les flux de subventions entre la commune et le département de Paris, en lien avec le financement de l'action sociale, ont été modifiés dès **2018**, avant la création de la collectivité à statut particulier. Les subventions reçues par les départements en 2018 s'en sont alors trouvées affectées (à la baisse), pour des raisons purement comptables.
- L'année 2018 a aussi été marquée par la création de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions sur 2018 sont donc présentées à périmètre constant (hors Corse), comme ce fut le cas en **2015** (hors Rhône, lors de la création de la métropole de Lyon) et en **2016** (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).
- Les transferts de compétences dans le domaine du transport, des départements vers les régions, débutés en **2017** et prolongés en 2018, ont été accompagnés d'un transfert de financement sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part transférée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Inversement, certains départements ont dû verser une attribution de compensation à leur région. Cela touche ces années-là les dépenses et les recettes de fonctionnement, qui doivent alors être décrites "hors fonction transports" pour les dépenses (en particulier les achats et charges externes), et "hors AC de CVAE" (pour les recettes).

GRAPHIQUE 1 – TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES DÉPARTEMENTS



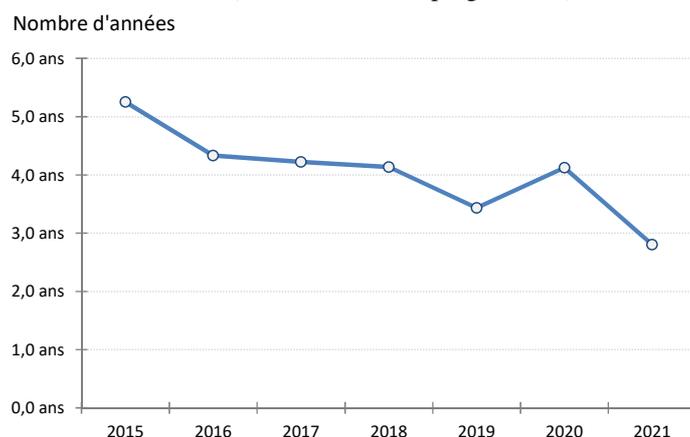
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (Métropole de Lyon, CTU, Corse, Paris).  
 Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

### Forte amélioration de la situation financière des départements en 2021 après une dégradation en 2020

La situation financière des départements s'est fortement améliorée en 2021 : le délai moyen de désendettement est passé de 4,1 ans en 2020 à 2,8 ans en 2021, soit une baisse de - 32 % (graphique 2). Cette amélioration est due, d'une part, à une importante augmentation de l'épargne brute (+ 44 % entre 2020 et 2021) et, d'autre part, mais dans une moindre mesure, à une baisse de l'encours de dette (- 2 %) (Graphique 3). La forte augmentation de l'épargne brute est liée principalement à la hausse des recettes de DMTO consécutive à la bonne tenue du marché de l'immobilier. Quant à la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle est compensée par une recette de fraction de TVA.

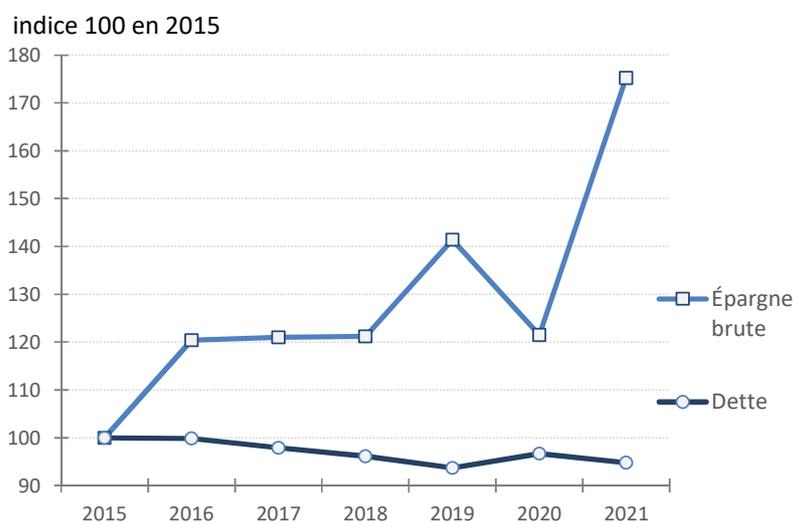
L'épargne nette qui correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette, augmente fortement en 2021 (+ 70,7 %, après - 20,4 % en 2020). En effet, l'épargne brute a augmenté beaucoup plus vite que les remboursements de dette, induisant ainsi cette forte hausse. Cette importante épargne nette dégagée par les départements leur a permis d'augmenter significativement leurs investissements en 2021.

GRAPHIQUE 2 - DELAI DE DESENDETTEMENT DES DEPARTEMENTS  
(encours de dette épargne brute)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE ET DE LA DETTE DES DEPARTEMENTS

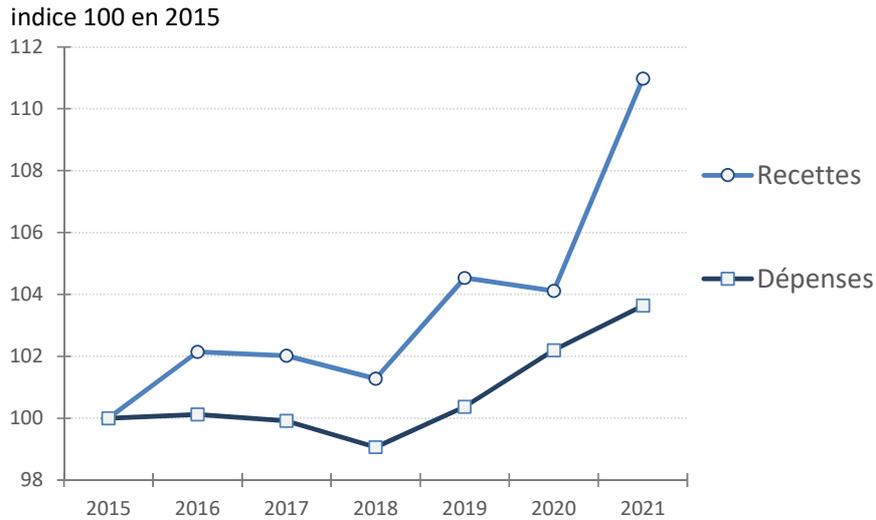


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux opérations réelles.

L'augmentation importante de l'épargne brute en 2021 est liée à une évolution plus rapide des recettes de fonctionnement (+ 6,6 %) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+ 1,4 %).

Cette situation contraste avec celle constatée en 2020 : faible augmentation des recettes (+ 0,6 % hors La Réunion, dont le financement du RSA a été repris par l'Etat, et - 0,4 % y compris La Réunion) et accélération des dépenses (+ 3,1 %, et + 1,8 % avec La Réunion) (*graphique 4*). Elle contraste aussi avec celle prévue lors du vote des budgets primitifs, pour lesquels les recettes étaient anticipées en faible hausse et les dépenses en forte augmentation (*cf. BIS n°155 de la DGCL*).

GRAPHIQUE 4 - EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2015 ET 2021

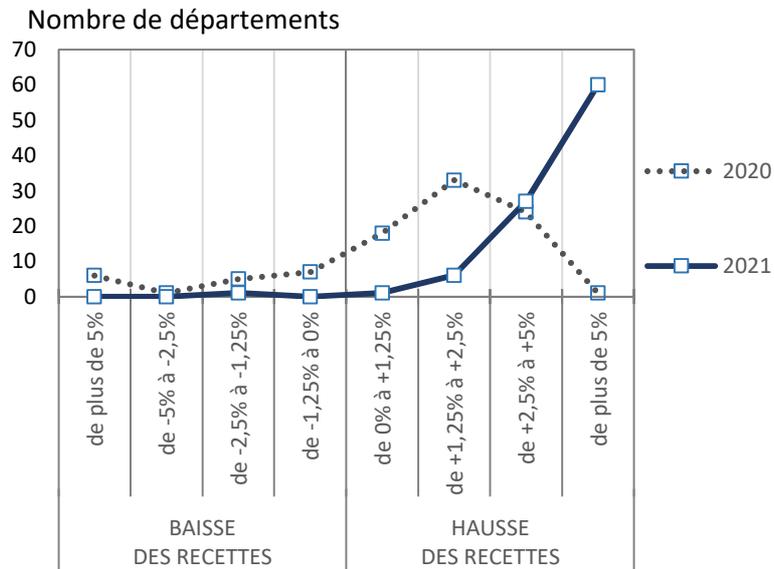


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

### Reprise importante des recettes de fonctionnement

L'importante augmentation des recettes de fonctionnement en 2021 est commune à la quasi-totalité des départements : un seul d'entre eux a vu ses recettes diminuer du fait des droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme (Côte-d'Or, - 2,4 %). C'est beaucoup moins qu'en 2020, où dix-neuf départements enregistraient une baisse (*graphique 5*). Les autres départements ont vu leurs recettes augmenter en 2021, dont vingt-sept entre + 2,5 % et + 5 %. Soixante départements ont vu leurs recettes augmenter de plus de + 5 % en 2021 contre un seul département en 2020.

GRAPHIQUE 5 - REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LES VARIATIONS DE LEURS RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

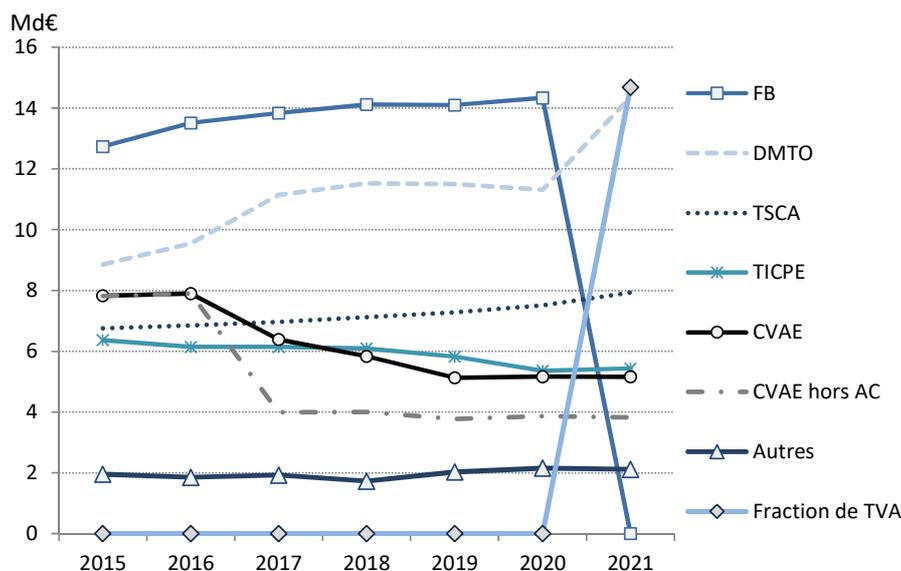
En 2021, les impôts et taxes des départements subissent d'importantes modifications : ces derniers perçoivent désormais une fraction du produit net de la TVA en contrepartie de la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), désormais attribuée aux communes et à leurs groupements.

La **fiscalité** (directe et indirecte) représente presque les trois quarts des recettes des départements. Les seuls impôts locaux directs perçus par les départements sont, en 2021, la CVAE et, plus marginalement, l'IFER. En plus du tout nouveau produit de TVA perçu (14,7 Md€), les autres principaux impôts et taxes sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (*graphique 6 et cf. l'annexe 8 pour plus de détails*). L'ensemble du produit des impôts et taxes augmente de + 8,2 % en 2021, après une faible hausse en 2020 (+ 0,8 % à champ constant c'est-à-dire hors La Réunion et Mayotte), en raison d'une augmentation de plus de 3 Md€ des DMTO.

Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est lié directement à l'évolution du nombre de transactions immobilières et à celle des prix de l'immobilier. Depuis 2014, il dépend également des taux de la taxe de publicité foncière. En 2021, quatre départements ont de nouveau maintenu leur taux à 3,80 % (Indre, Isère, Morbihan et Mayotte) ; tous les autres conservent un taux correspondant au taux plafond de 4,50 %. En 2021, le marché de l'immobilier a connu une très forte accélération, avec une reprise importante du nombre de transactions immobilières en début d'année (*graphique 7a pour les logements anciens*). Couplé à cela, les prix ont continué d'augmenter, plus qu'en 2020 (*graphique 7b*), et au total, le produit des DMTO a augmenté de + 27 % en 2021 (soit un montant total de 14,4 Md€). Cette hausse est commune à la quasi-totalité des départements, qui affichent des taux de croissance supérieurs à + 12 %. Un seul département enregistre une baisse : la Côte-d'Or (- 5 %). Le produit de DMTO en 2021 reste toutefois supérieur à celui de 2019 dans ce département.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de + 5,5 % en 2021. Elle représente 7,9 Md€.

GRAPHIQUE 6 - PRODUITS DE LA FISCALITE DES DEPARTEMENTS



FB : foncier bâti ; DMTO : droits de mutation à titre onéreux ; TSCA : taxe sur les conventions d'assurance ; CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

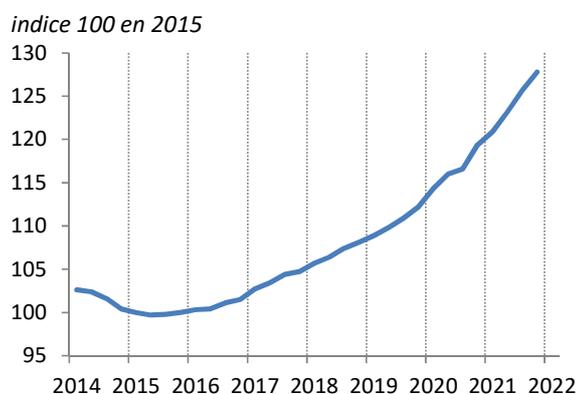
## GRAPHIQUES 7

7a - Nombre de transactions de logements anciens cumulé sur 12 mois



Sources : CGEDD - MLETR. Données DGFIP

7b - Indice trimestriel des prix des logements anciens - France métropolitaine (Indice CVS)



Sources : Insee.

La taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) a augmenté de + 1,6 % en 2021, soit 5,4 Md€.

Les produits de CVAE en 2021 (3,8 Md€) ont en revanche baissé de - 1,1 %, impactés par la crise sanitaire, car se fondant sur les résultats des entreprises antérieurs à 2021.

Les **concours de l'Etat**, qui sont constitués de la dotation globale de fonctionnement (DGF), des péréquations et compensations fiscales (PCF) et des autres dotations, ont continué de baisser en 2021 (- 0,6 % à 10,2 Md€). La baisse des concours de l'Etat reflète celle de la DGF (- 0,4 %). Les attributions de péréquation et de compensation fiscale poursuivent leur baisse (- 1,7 %).

Les **dotations et participations** reçues par les départements augmentent de + 6,5 % en 2021 (4,9 Md€). Cette hausse est principalement liée aux participations de l'Etat (personnes handicapées, et famille et enfance, notamment), et aux dotations versées par la CNSA (en particulier au titre de l'APA).

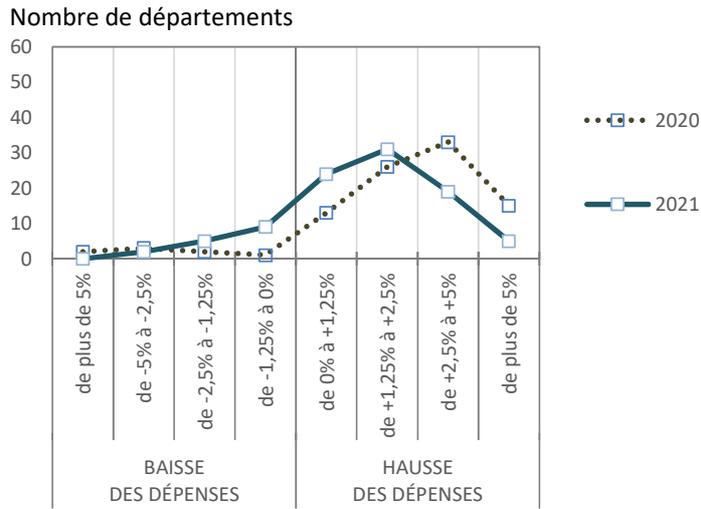
Les **ventes de biens et services** (0,4 Md€) baissent de nouveau, mais moins qu'en 2020 (- 3,2 % en 2021, après - 7,0 %). Ces diminutions s'expliquent par la baisse des redevances et des droits des services à caractère culturel ou à caractère social, interrompus ou fonctionnant partiellement du fait de la crise sanitaire.

Les **autres recettes de fonctionnement**, qui pour les départements sont essentiellement composées des recouvrements de dépenses d'aide sociale, augmentent, après quatre années de baisse (+ 7,5 % en 2021).

### Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter

En 2021, les dépenses de fonctionnement des départements augmentent de + 1,4 %. Il s'agit donc d'un net ralentissement, après + 3,1 % en 2020, hors La Réunion et Mayotte pour lesquels le financement du RSA avait été repris par l'Etat. Pour seize départements, les dépenses de fonctionnement diminuent en 2021, dont deux qui enregistrent des baisses inférieures à - 2,5 % (Allier et Saône-et-Loire). C'est deux fois plus qu'en 2020, où seulement huit départements avaient des dépenses qui baissaient (*graphique 8*). Dans les autres départements, les dépenses de fonctionnement augmentent en 2021, dont cinq de plus de + 5 % (Mayenne, Oise, Rhône, Guadeloupe et Mayotte), contre quinze en 2020.

GRAPHIQUE 8 - REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LES VARIATIONS DE LEURS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

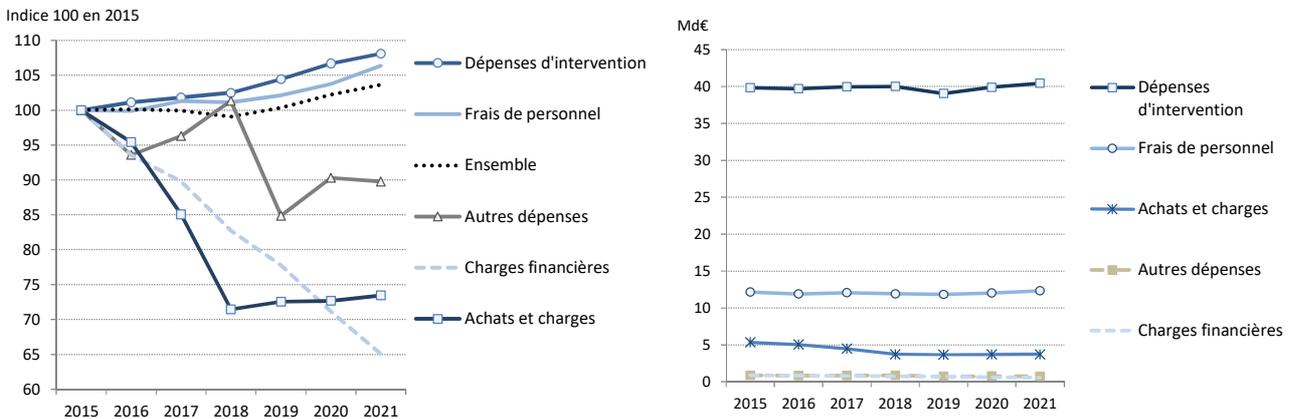


Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

Les **achats et charges externes** augmentent en 2021 (+ 1,0 % en 2021, après + 0,2 % l'année précédente). Cette augmentation s'explique pour moitié par celle des achats de matériel de protection dans le cadre de la lutte contre le covid-19 (fournitures d'entretien et de petit équipement). La chute des achats en 2017 et 2018 correspond au transfert de la compétence transport aux régions (graphique 9).

Les **frais de personnel** accélèrent en 2021 (+ 2,5 % en 2021, après + 1,6 % en 2020) et les **charges financières** continuent de diminuer (- 8,6%) grâce aux taux d'intérêt très bas appliqués ces dernières années, et aux baisses antérieures de l'encours de dette.

GRAPHIQUE 9 - ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DEPARTEMENTS SELON LE TYPE DE DEPENSES



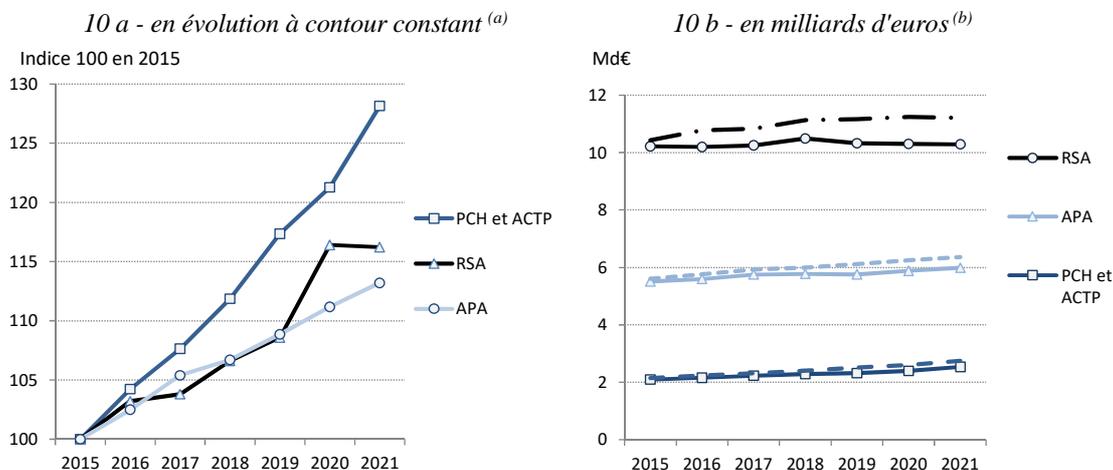
Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, Métropole de Lyon, Paris, La Réunion)

Montants tous départements confondus (mais hors CTU de Martinique et Guyane à partir de 2016, hors Collectivité de Corse à partir de 2018 et hors Ville de Paris à partir de 2019)

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

La décélération des dépenses de fonctionnement reflète celle des **dépenses d'intervention** (+ 1,3 % après +4,0 % hors La Réunion en 2020). Pour les départements, la très grande majorité de ces dépenses relève de l'action sociale : presque la moitié sont constituées des "allocations individuelles de solidarité" (AIS), c'est-à-dire le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation de handicap (PCH), qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Ces dépenses d'allocations individuelles continuent d'augmenter en 2021 (+ 1,2 %, après + 5,0 % hors La Réunion en 2020). Les dépenses départementales liées au RSA ont légèrement diminué de - 0,2 % en 2021 (*graphique 10a*). La reprise de l'activité économique a en effet entraîné une baisse du nombre de bénéficiaires en 2021 dans la plupart des départements. Les dépenses liées à l'APA ont augmenté de + 1,8 % en 2021, un peu moins qu'en 2020 (+ 2,1 %). Celles liées au handicap (PCH et ACTP) sont celles qui ont évolué le plus rapidement depuis 2015 (et de + 5,7 % en 2021), mais elles demeurent très inférieures à l'APA et au RSA (*graphique 10b*).

GRAPHIQUE 10 - DEPENSES D'ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE



(a) C'est-à-dire, pour chaque couple d'années, hors les collectivités qui changent de nature et hors les départements dont le RSA est pris en charge par l'État.

(b) En pointillé, dépenses de toutes les collectivités concernées par les dépenses d'AIS, donc y compris la Ville de Paris, la Corse, la Martinique, la Guyane et la métropole de Lyon. En traits pleins, seulement les départements (y c. La Réunion). RSA : revenu de solidarité active ; AIS : allocations individuelles de solidarité ; PCH et ACTP : prestation de compensation de handicap, qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne ; APA : allocation personnalisée d'autonomie.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Augmentation des recettes et des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont fortement augmenté en 2021 (+ 7,5 %), après une baisse en 2020 (- 3,5 %) (*graphique 11*).

Le **FCTVA** versé par l'État poursuit sa progression, entamée il y a trois ans (+ 2,6 % en 2021, après + 10,5 % en 2020 et + 6,1 % en 2019) et corrélée à la hausse des investissements réalisés. Les **dotations et subventions d'investissement** augmentent en 2021 (+ 8,2 %) grâce à la dotation de soutien à l'investissement (rénovation énergétique) des départements (DSID). Les **autres recettes d'investissement** augmentent, elles aussi, fortement en 2021 (+ 19,6 %, après - 21,8 % en 2020), notamment du fait de la hausse des cessions d'immobilisations dans certains départements.

Cette augmentation des recettes, conjuguée à la forte hausse de l'épargne brute, a permis de financer la reprise des investissements : + 9,4 % en 2021 (hors

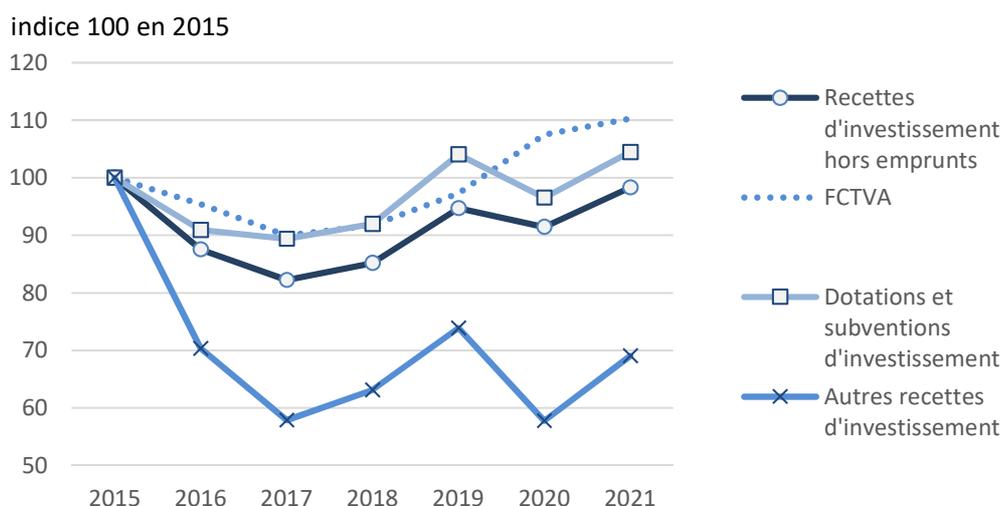
remboursements de dette), après + 1,0 % l'année précédente (*graphique 12*). Ils atteignent 11,3 Md€ en 2021. Alors que les dépenses de fonctionnement des départements sont essentiellement des dépenses sociales, les investissements relèvent surtout du réseau routier, puis dans une moindre mesure des collèges, et ensuite de l'aménagement et du développement urbain et rural (*graphique 13, et annexe 2F pour une présentation de la ventilation fonctionnelle des dépenses*).

On distingue trois types de dépenses d'investissement. Les **dépenses d'équipement** croissent à un rythme largement supérieur à celui de 2020 (+ 13,5%, après + 1,5 %) (*graphique 12*). Les efforts se sont portés principalement vers les domaines de la voirie, de la culture, de l'action sociale, de la sécurité, et dans les collèges.

Par ailleurs, les **subventions d'équipement versées** augmentent elles aussi (+ 2,7 %), après avoir baissé en 2020 (- 1,2 %). Les évolutions sont très contrastées selon les secteurs : fortes hausses des subventions d'équipement en faveur de l'aménagement des territoires et l'habitat, de l'environnement ou de l'action économique ; baisses dans la sécurité, santé et action sociale et dans le transport de voyageurs.

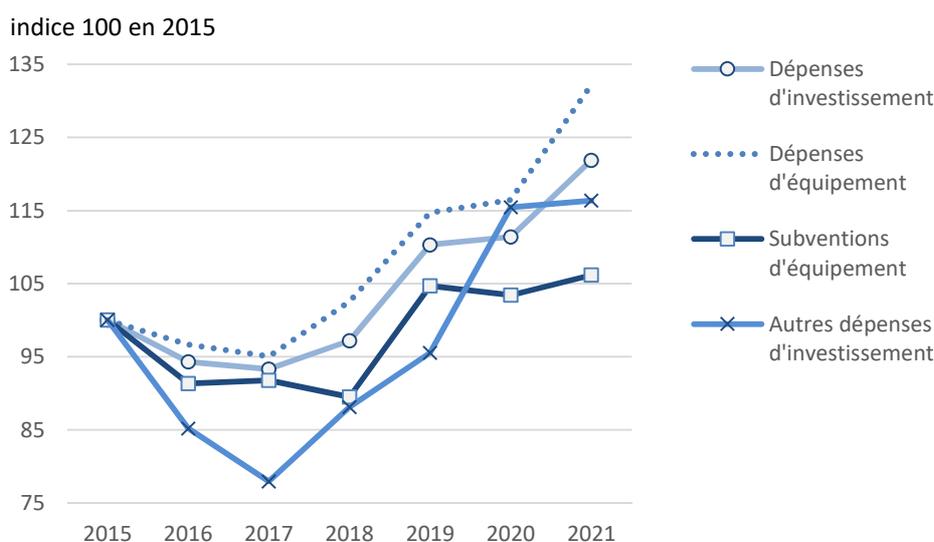
Les **autres dépenses d'investissement** restent stables en 2021 (+ 0,8 %, après + 20,9 % en 2020), principalement sous forme de prêts, d'avances remboursables ou de titres de participations.

GRAPHIQUE 11 - EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS  
(HORS EMPRUNTS)



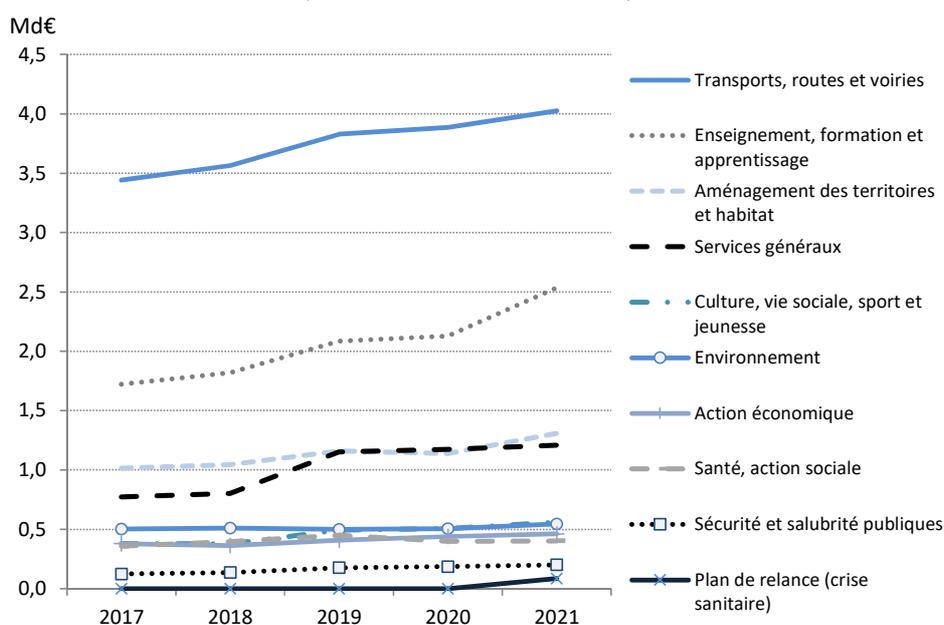
Champ : à périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 12 - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS  
(HORS REMBOURSEMENTS DE DETTES)



Champ : à périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 13 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS PAR FONCTION  
(HORS REMBOURSEMENTS DE DETTES)



Champ : à périmètre constant entre 2015 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

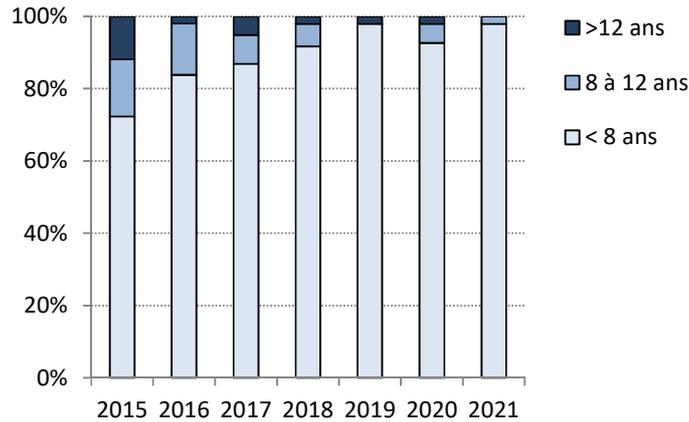
### Diminution des disparités globales de délai de désendettement en 2021

Le délai de désendettement d'un département mesure le nombre d'années théoriques d'épargne brute nécessaire pour rembourser intégralement son stock de dette. Malgré une détérioration en 2020, ce délai moyen s'est amélioré en 2021 (2,8 ans, après 4,1 ans en 2020) (graphique 2). Cette amélioration est commune à la plupart des départements : en 2020, huit départements affichaient un délai de désendettement supérieur à 8 ans (graphique 14). Ce n'est plus le cas que pour 2 départements en 2021 : l'Aisne et la Seine-Saint-Denis, qui passent cependant sous le seuil de 12 ans.

En 2021, cinq départements repassent par ailleurs sous le seuil de 8 ans et retrouvent quasiment le niveau de leur délai de désendettement de 2019 : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Nièvre, le Rhône, et le Val-de-Marne (*graphique 15*). En 2021 comme chaque année auparavant, l'Indre continue de financer ses investissements sur ses seules ressources propres et de n'avoir aucune dette.

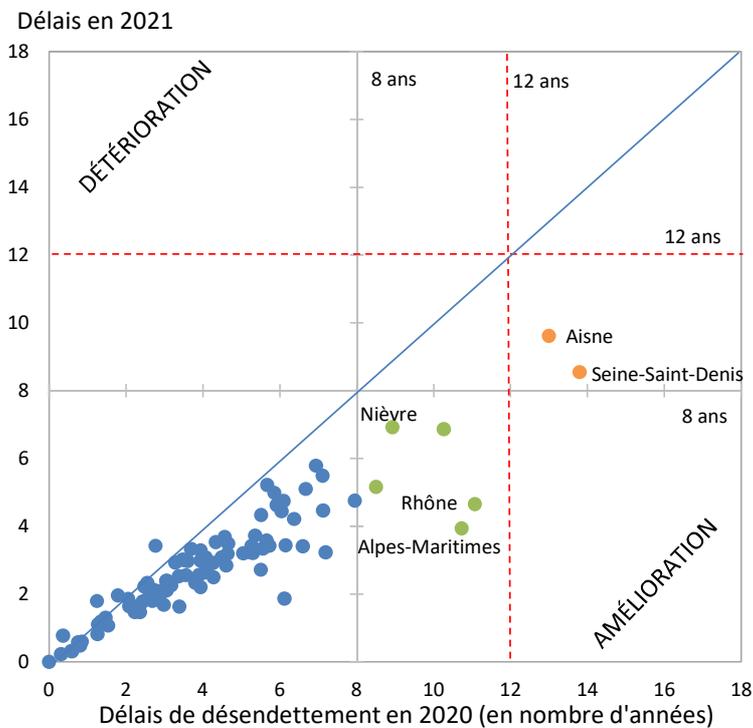
Entre 2015 et 2021, les délais de désendettement se sont réduits, ainsi que la disparité globale autour de ces moyennes : les écarts relatifs entre les délais de désendettement les plus élevés et ceux les plus courts n'ont jamais été aussi faibles sur l'ensemble de la période (*graphique 16*).

GRAPHIQUE 14 - REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LEUR DELAI DE DESENDETTEMENT



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

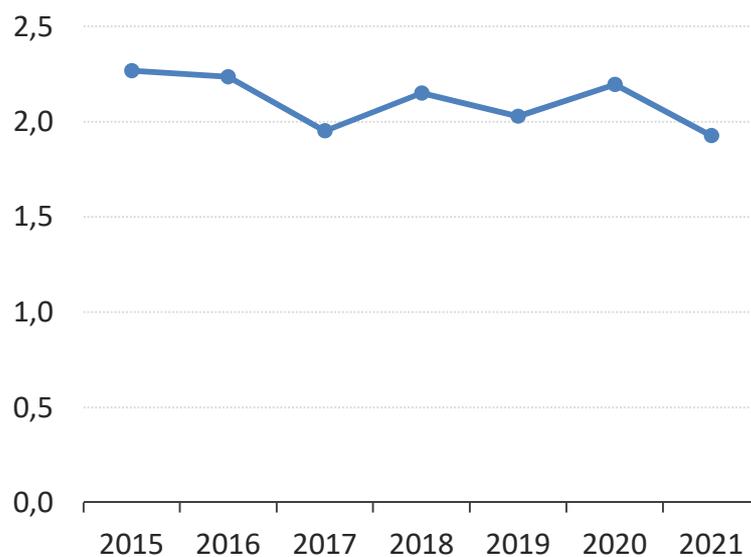
GRAPHIQUE 15 - DELAI DE DESENDETTEMENT DES DEPARTEMENTS EN 2020 ET EN 2021  
En nombre d'années



Lecture : en 2020, les Alpes-Maritimes avaient un délai de désendettement de 10,7 ans (axe horizontal) ; en 2021 il est de 3,9 ans (axe vertical).

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

GRAPHIQUE 16 - INDICATEUR DE DISPARITE DES DELAIS DE DESENDETTEMENT  
( $Q3/Q1$  : RAPPORT INTERQUARTILE)



*Q1* : valeur qui sépare le quart des départements qui ont les délais de désendettement les plus faibles

*Q3* : valeur qui sépare le quart des départements qui ont les délais de désendettement les élevés

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles.

## Les finances des régions y compris les collectivités territoriales uniques (CTU)

LEANA CARELLE MADJOU FOTSING (DGCL)

### Introduction méthodologique :

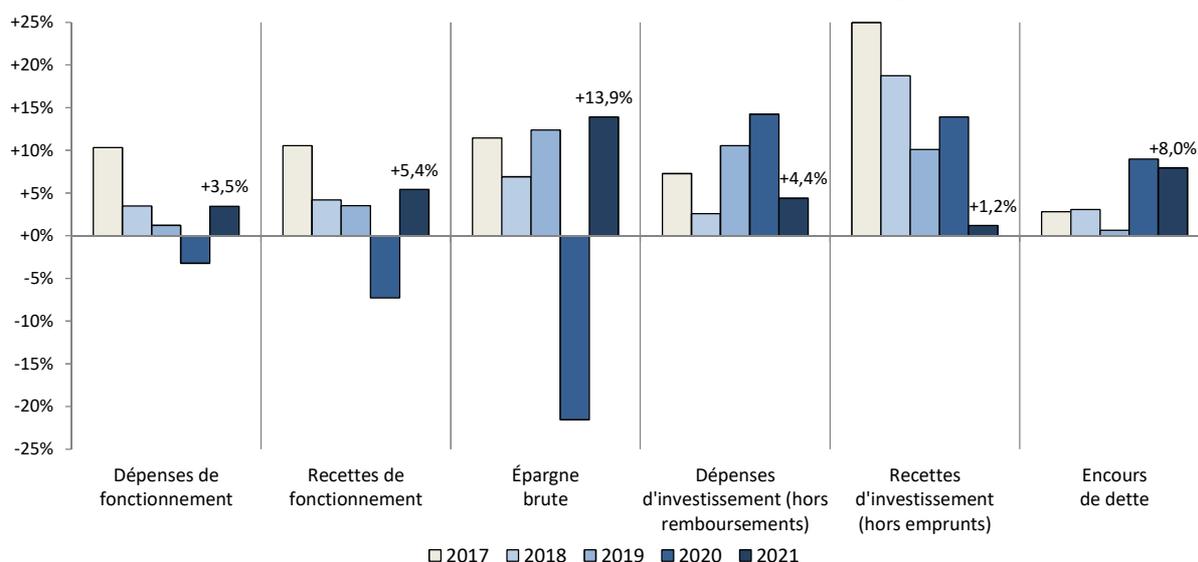
L'analyse des comptes des régions et CTU est rendue complexe sur les dernières années pour plusieurs raisons :

- La part régionale de CVAE a été supprimée en **2021**, et compensée par une nouvelle fraction de TVA.
- Les régions perdent en **2021** la part des frais de gestion de la taxe d'habitation qui leur était allouée, en contrepartie d'une dotation de l'Etat.
- La réforme de l'apprentissage en **2020**, qui recentralise la compétence au profit des branches professionnelles avec transfert du financement à l'opérateur France Compétences, affecte (à la baisse) les dépenses et les recettes des régions (taxe d'apprentissage, TICPE). Dans cette étude, les évolutions "hors apprentissage" sont calculées en enlevant, en recettes, les montants correspondant à la taxe d'apprentissage, et en dépenses, les montants correspondant à la fonction "apprentissage" enregistrés dans les comptes de gestion.
- La recentralisation, par l'État, du revenu de solidarité active (RSA), et de son financement, prévus par la loi de finances pour **2019**, de la CTU de Guyane, affecte à la baisse les dépenses et les recettes de fonctionnement cette année-là.
- L'année **2018** a été marquée par la création, au 1er janvier, de la collectivité de Corse, issue de la fusion des deux départements et de la collectivité territoriale de Corse. Les évolutions sur 2018 sont donc présentées à champ constant (hors Corse), comme ce fut le cas en **2016** (hors Martinique et Guyane, lors de la création des collectivités territoriales uniques).
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions a été supprimée en **2018**. Les régions perçoivent le produit d'une fraction de TVA en remplacement de leur DGF, pour plus de 4 Md€. Dans l'analyse des recettes de fonctionnement, l'évolution des concours de l'État et celle des impôts s'en trouvent fortement modifiées.
- Les transferts de compétences dans le domaine du transport des départements vers les régions ont débuté en **2017**. Ils se poursuivent en **2018** et leurs effets sont donc encore sensibles en 2018 en année pleine. Cela touche les recettes et les dépenses, en particulier les achats et charges externes, et elles doivent alors être décrites aussi hors fonctions 813, 814 et 815 de la nomenclature M71, correspondant aux compétences transférées : transports scolaires, interurbains, mixtes, et dénommées "fonctions transport transférées" dans ce document. Les dépenses d'investissement sont beaucoup moins concernées par ces mouvements. Ces transferts de compétences vers les régions sont accompagnés d'un transfert de financement, sous la forme d'une diminution de la part de CVAE perçue par les départements, part maintenant versée aux régions. Lorsque le produit de CVAE transféré a dépassé le montant du coût des transferts effectués, les départements concernés ont reçu de la part des régions des attributions de compensation (AC) du transfert de CVAE. Ces attributions de compensation sont comptées en moindre recettes fiscales dans le compte des régions et leurs recettes s'en trouvent affectées (en particulier l'agrégat "impôts locaux"). Inversement, certains départements ont parfois dû verser une AC à leur région, qui l'inscrit alors en recettes fiscales. L'analyse des recettes de fonctionnement doit alors aussi être parfois considérée "hors attribution de compensation nette de CVAE".
- Les régions gèrent les fonds européens. Ces flux ne correspondent donc pas à des dépenses des régions, mais à celles de tiers. Selon les régions et selon les années ces fonds prennent plus ou moins d'importance, parfois en section de fonctionnement, parfois en section d'investissement. En recettes comme en dépenses, il faut pouvoir analyser certaines évolutions "hors gestion des fonds européens" (fonction 6 de la nomenclature M71).

## Les dépenses de fonctionnement progressent à un rythme proche de celui de 2020

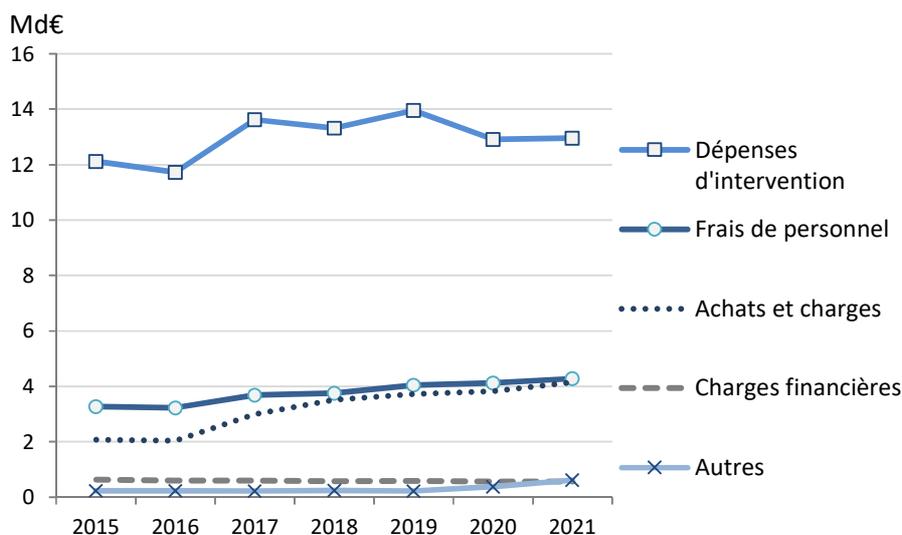
Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3,5 % en 2021 (*graphique 1*), après une baisse apparente de - 3,2 % en 2020, liée à la réforme de l'apprentissage qui recentralisait la compétence au profit des branches professionnelles. Hors apprentissage, les dépenses de fonctionnement avaient en réalité augmenté de + 3,0 % en 2020 ; l'année 2021 se situe donc dans le prolongement de 2020. Les dépenses d'intervention, qui en sont la composante la plus importante, restent quasiment stables, à + 0,4 % (*graphique 2*). Les achats et charges externes ont augmenté de + 8,4 % en 2021, avec notamment une hausse très importante des contrats de prestations de services (+ 25,0 %, soit 0,3 Md €). Cette dernière est principalement concentrée sur 3 régions et deux secteurs, celui de la formation professionnelle et celui des transports. Les frais de personnel poursuivent leur progression en 2021 (+ 3,7 %, après + 1,9 % en 2020). Les charges financières continuent de baisser, à un rythme moins soutenu cependant (- 0,7 % en 2021, après - 3,8 % en 2020). Les autres dépenses de fonctionnement affichent de nouveau une augmentation en 2021 (+ 62,5 %, après + 68,5 % en 2020) du fait des autres charges exceptionnelles mais leur poids dans les dépenses de fonctionnement reste faible (3 %).

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES REGIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES UNIQUES (CTU)



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse).  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

GRAPHIQUE 2 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS ET CTU SELON LE TYPE DE DEPENSES



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Des recettes de fonctionnement, transformées par la réforme fiscale, qui renouent avec la croissance

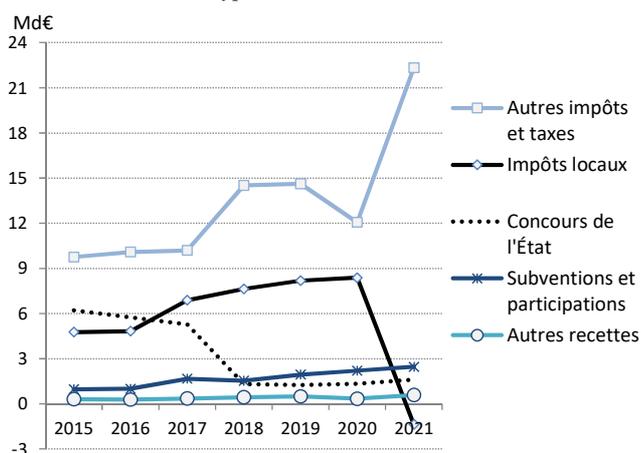
En 2021, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent de + 5,4 %, après une baisse apparente de - 7,3 % en 2020, à cause des recettes fiscales diminuées de la taxe d'apprentissage. Hors apprentissage, les recettes de fonctionnement avaient en réalité diminué de - 1,5 %.

Les impôts et taxes retrouvent en 2021 leur niveau d'avant la crise sanitaire (+ 2,7 %, après - 9,8 % en 2020 (- 3,2 % hors apprentissage) et + 2,6 % en 2019). Le montant des impôts locaux nets apparaît négatif en 2021, du fait des attributions de compensation de CVAE versées aux départements qui restent actives, alors que la CVAE a été supprimée (*graphique 3*). Les autres impôts et taxes, qui étaient déjà la composante la plus importante des recettes de fonctionnement, augmentent fortement en 2021 (+ 79,8 %, après - 16,4 % en 2020, - 6,7 % hors apprentissage), du fait de la nouvelle fraction de TVA attribuée aux régions en compensation de la suppression de leur part de CVAE. Les produits de la TICPE ont augmenté de + 2,2 % en 2021 (après - 8,0 % en 2020). Dans le même temps, les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation affichent une hausse de + 3,3 %, du fait de la reprise de l'activité économique, sans toutefois retrouver leur niveau de 2019.

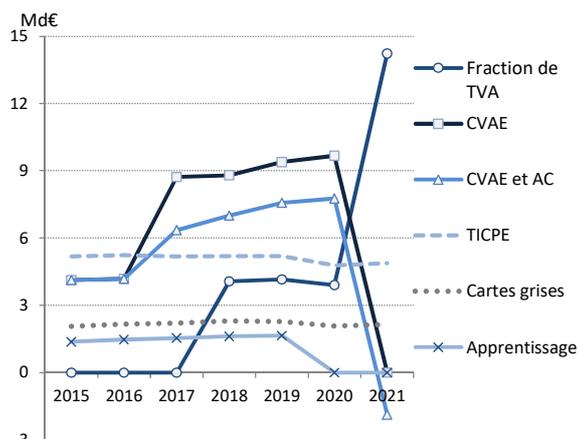
Les concours de l'Etat ont fortement augmenté en 2021 (+ 14,2 %), du fait de la compensation de la perte de la part régionale des frais de gestion de taxe d'habitation par une nouvelle dotation. Les compensations fiscales progressent de fait de + 40,1 % en 2021 (après - 8,0 % en 2020). Les subventions reçues ont continué d'augmenter en 2021 (+ 14,1 %), notamment du fait de la hausse des participations de l'État fléchées vers les emplois-jeunes et emplois d'avenir.

GRAPHIQUE 3 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS

Par type de recettes



Détail des impôts et taxes



CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; Les impôts locaux et le produit « CVAE et AC » sont calculés nets des reversements, ce qui explique la présence de montant négatifs en 2021.

TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

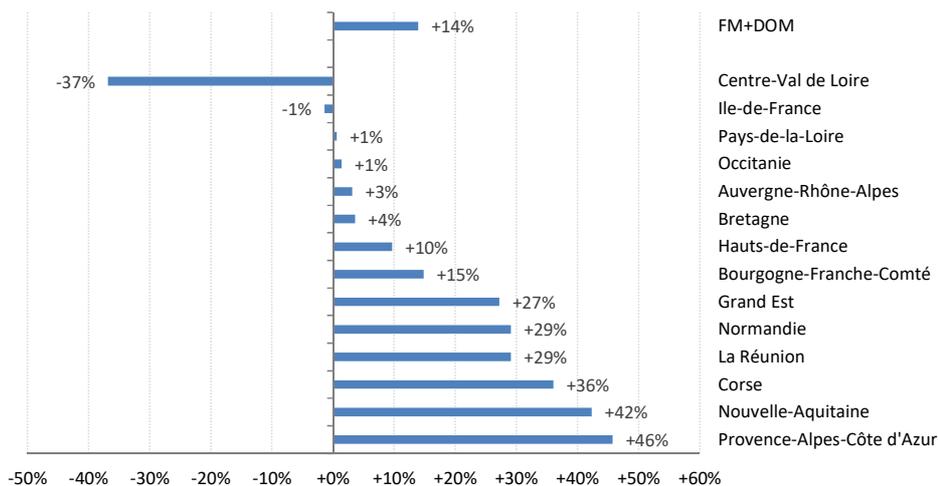
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Reprise de la hausse de l'épargne brute des régions et CTU

Du fait de la hausse plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des régions et CTU a augmenté en 2021 (+ 13,9 %). Son niveau (5,8 Md€) reste cependant inférieur de 10% à celui de 2019.

Des disparités d'évolution de l'épargne brute sont constatées : hors outre-mer, la hausse varie de + 1 % (Pays-de-la-Loire, Occitanie) à + 46 % (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France sont quant à elles les seules à voir leur épargne brute baisser (graphique 4).

GRAPHIQUE 4 - TAUX DE CROISSANCE DE L'EPARGNE BRUTE DES REGIONS EN 2021



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

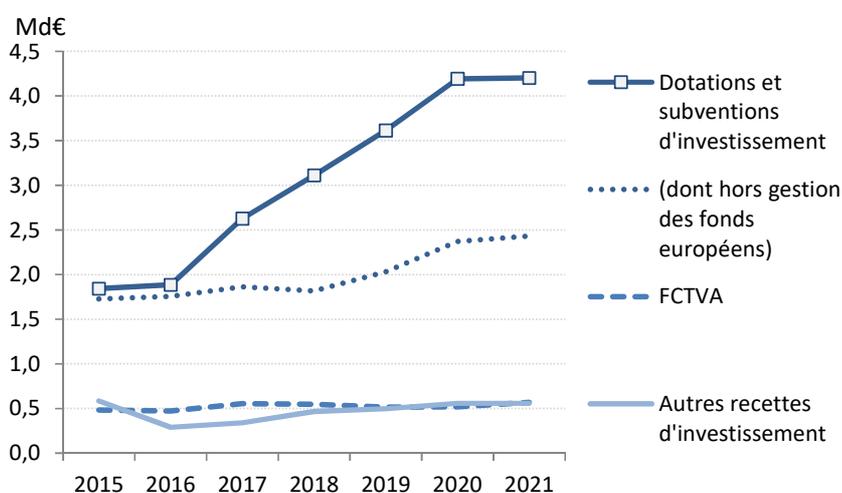
Régions ayant une progression supérieure à 100 % : Guadeloupe (+ 109 %), Martinique (+ 182 %), Guyane (+ 1597 %).

## Légère augmentation des recettes d'investissement

La gestion des fonds européens se traduit pour les régions par l'existence de flux de recettes ou de dépenses et doit donc, le cas échéant, être neutralisée (*graphique 5*). L'augmentation des montants liés à cette gestion des fonds européens a notamment été très importante entre 2017 et 2019.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) ont progressé en 2021 mais bien moins qu'en 2020 (+ 1,2 %, après + 13,9 %). Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, ont notamment stagné (+ 0,3 % en 2021, après + 15,9 % en 2020). Le FCTVA a en revanche augmenté de + 10,2 % en 2021. Les autres recettes d'investissement sont restées stables - 0,1 % en 2021 (après + 12,4 % en 2020) (*graphique 5*).

GRAPHIQUE 5 - RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS ET CTU  
(HORS EMPRUNTS)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

## Les dépenses d'investissement toujours orientées à la hausse

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) des régions et CTU progressent, elles aussi, mais moins vite qu'en 2020 (+ 4,4 %, après + 14,2 %).

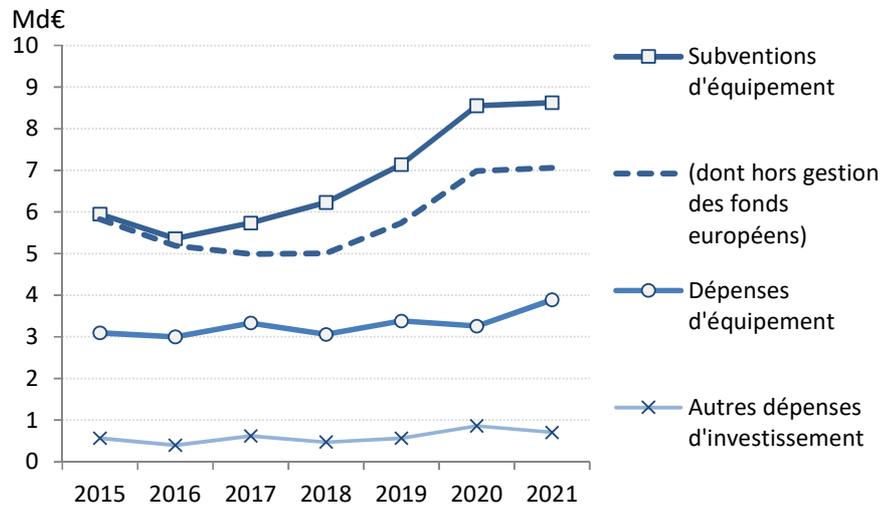
Les subventions d'investissement, qui en sont la composante la plus importante, augmentent de + 0,8 % en 2021 (*graphique 6*). Du fait de la crise sanitaire, l'Etat avait mis en place un fonds national de solidarité, sous forme de subventions d'investissement, pour venir en aide aux entreprises les plus impactées. Les régions ayant participé à ce fonds à hauteur de 500 M€, ce poste affichait une hausse de + 20,0 % en 2020.

Les dépenses d'équipement ont repris (+ 20,1 %, après - 4,2 % en 2020). Cette hausse est commune à l'ensemble des régions, et dépasse 20% pour dix régions sur dix-sept. Les autres dépenses d'investissement ont nettement diminué (- 18,2 % en 2021), après la forte augmentation en 2020 (+ 52,1 %) qui illustre l'effort des régions à destination des entreprises, fourni sous forme de prêts et d'avances remboursables.

Les fonctions « transports, routes et voiries », d'une part, et « enseignement, formation et apprentissage », d'autre part, sont celles qui contribuent le plus à la hausse en 2021 des dépenses d'investissement (+ 17,8 % et + 18,0 %) (*graphique 7*). En revanche, la fonction action économique baisse de - 26,5 %, après une année 2020 en forte croissance (+ 67,6 %), liée aux aides des régions aux entreprises en difficulté (participation au fonds national mis en place par l'Etat et aides directes). La fonction

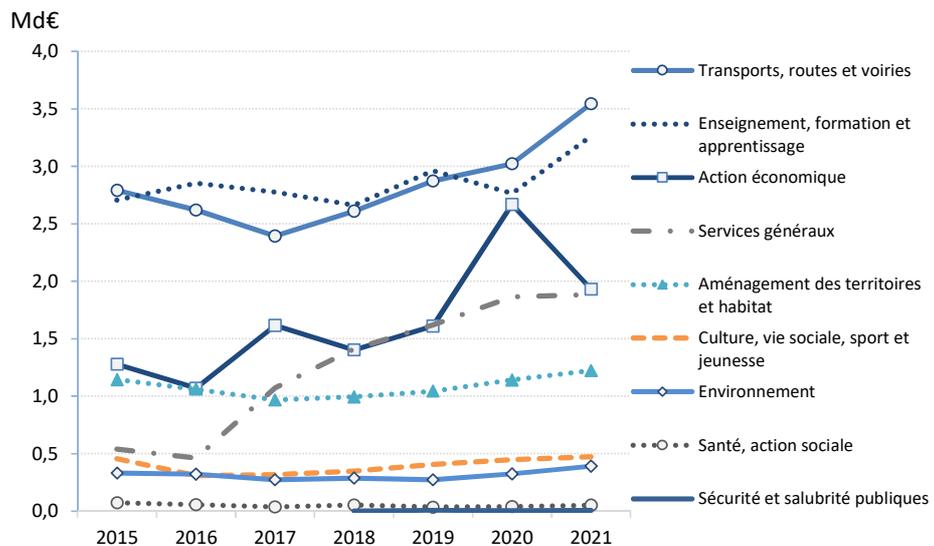
aménagement des territoires et habitat poursuit sa progression en 2021 (+ 8,0 %, après + 10,0 % en 2020 et + 3,1 % en 2019).

GRAPHIQUE 6 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS ET CTU  
(HORS REMBOURSEMENT DE LA DETTE)



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 7 - REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
DES REGIONS ET CTU



Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Martinique, Guyane et Corse.

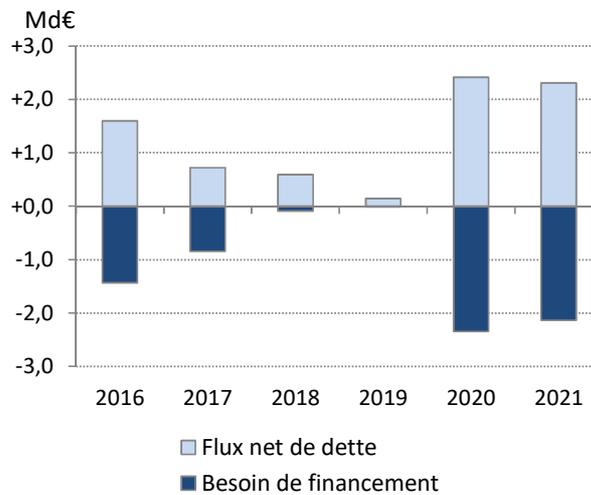
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Un besoin de financement qui se traduit par une nouvelle progression de l'encours de dette

Après plusieurs années d'amélioration de leur situation financière, qui leur avait permis d'atteindre l'équilibre en 2019, les régions et CTU retrouvaient en 2020 un besoin de financement proche de celui de 2015. Cette situation se poursuit en 2021 et le besoin de financement est de - 2,1 Md € en 2021, après - 2,3 Md € en 2020. Le besoin de financement représente la différence entre les dépenses et les recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Seules la Normandie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur dégagent une capacité de financement en 2021 (graphique 9).

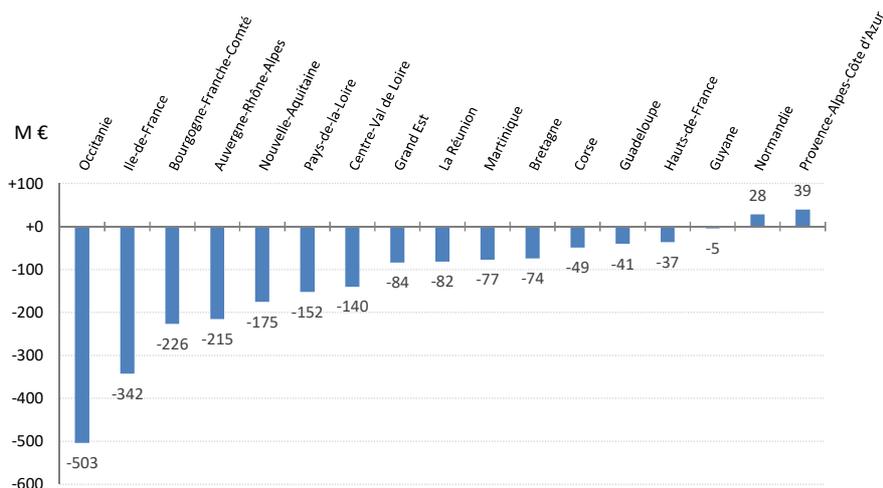
Ce maintien d'un besoin de financement total de plus de 2 Md € se traduit par un flux net de dette (total des emprunts moins total des remboursements de dette) stable : +2,3 Md € en 2021 et +2,4 Md € en 2020 (graphique 8).

GRAPHIQUE 8 - SOLDES DE GESTION DES REGIONS ET DES CTU



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 9 - BESOIN (-) OU CAPACITE (+) DE FINANCEMENT DES REGIONS ET CTU EN 2021

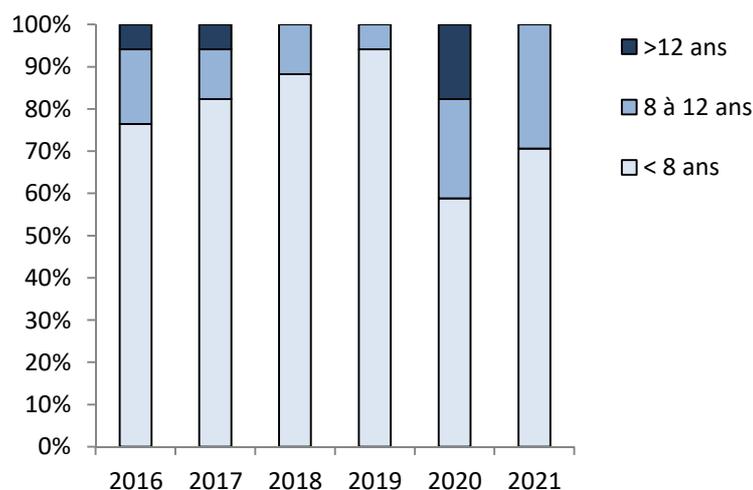


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

En conséquence, l'encours de dette augmente de + 8,0 % en 2021. Malgré cette progression, la hausse sensible de l'épargne brute (+ 13,9 %) améliore significativement le délai de désendettement des régions et CTU, qui diminue de - 0,3 an (après une forte augmentation, de + 1,7 an, en 2020) (*cf. vue d'ensemble*).

En 2021, le délai de désendettement des régions et CTU est de 5,7 années. Aucune région n'affiche un délai de désendettement supérieur à 12 ans, ce qui n'était pas le cas en 2020, où trois d'entre elles étaient concernées par ce cas de figure (*graphique 10*). En 2021, le délai de désendettement de 65 % des régions ont baissé. La Normandie reste celle qui affiche le ratio le plus faible (2,2 ans en 2021).

GRAPHIQUE 10 - REPARTITION DES REGIONS ET CTU SELON LEUR CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.